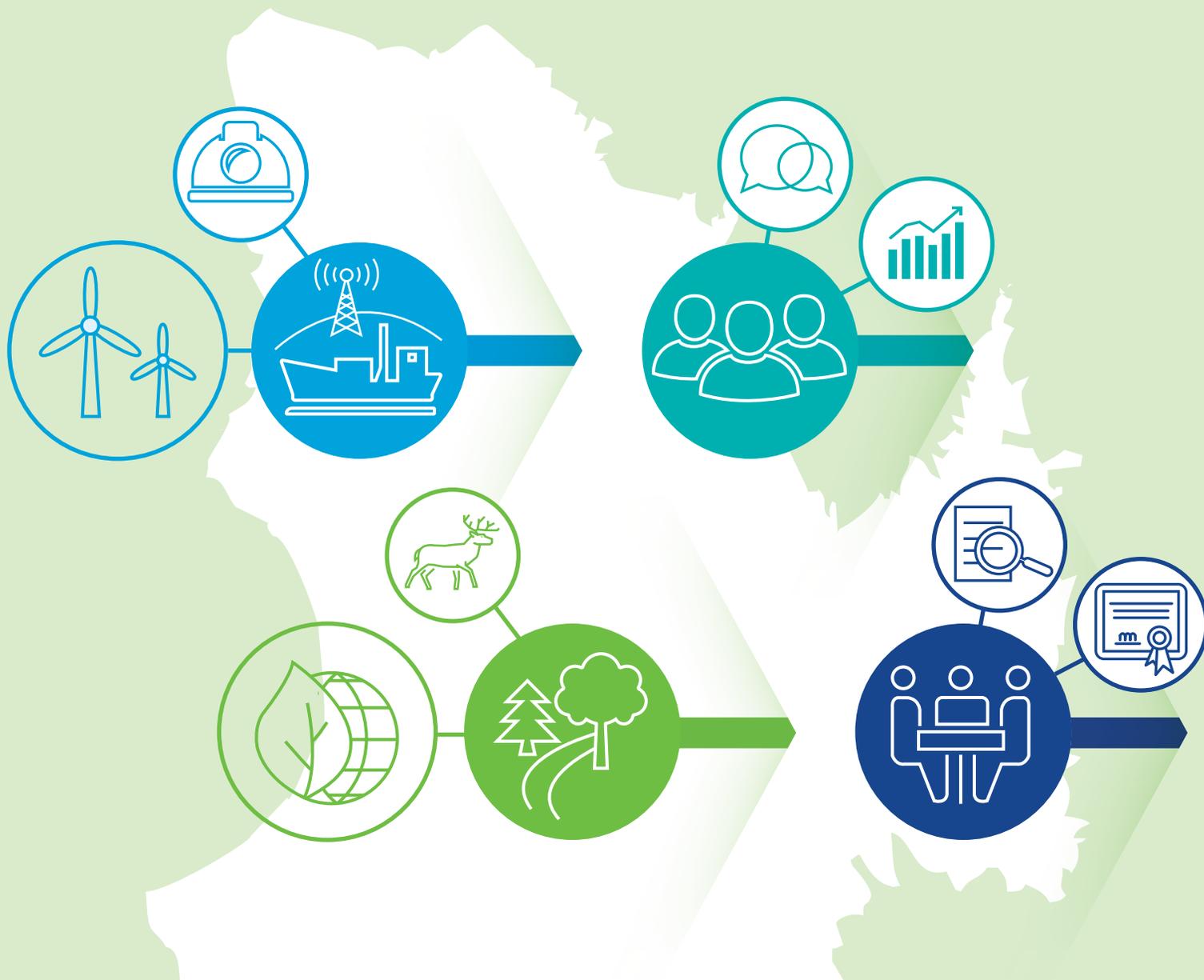


LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016-2017



La présente publication a été rédigée par la Société du Plan Nord.

La publication est accessible dans le site Web de la Société du Plan Nord :

www.plannord.gouv.qc.ca/fr/spn

ISSN : 978-2-550-75435-0 (imprimé)

ISSN : 978-2-550-75436-7 (PDF)

Dépôt légal : 2017

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

© Gouvernement du Québec, 2017

Imprimé sur du Enviro100, papier contenant

100 % de fibres postconsommation



Table des matières

Message de la présidente du conseil d'administration	4
Message du président-directeur général	5
Faits saillants de 2016-2017	6
Présentation de la Société	10
Mission de la Société.....	10
Orientations gouvernementales.....	10
Mandats de la Société.....	10
Reddition de comptes sur le plan stratégique	11
La gouvernance	24
Conseil d'administration.....	24
Comité de vérification.....	25
Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines.....	26
L'assemblée des partenaires	33
La structure organisationnelle	33
Le Bureau du président-directeur général.....	33
La Vice-présidence relations territoriales et gouvernementales.....	34
La Vice-présidence infrastructures et investissements stratégiques.....	34
La Direction générale des services à la gestion et du secrétariat.....	34
Le développement durable	36
Les autres exigences de reddition de comptes	38
Gestion et contrôle des effectifs.....	38
Rémunération des dirigeants pour l'exercice 2016-2017.....	38
Renseignements relatifs aux contrats de service.....	39
Ressources informationnelles.....	39
Emploi et qualité de la langue française.....	40
Accès aux documents et protection des renseignements personnels.....	41
Audit externe.....	42
Suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec pour l'exercice 2015-2016.....	42
États financiers de la Société	43
Annexe A	59
Annexe B	67



Message de la présidente du conseil d'administration

J'ai le plaisir de vous présenter le Rapport d'activité 2016-2017 de la Société du Plan Nord. Il fait état des principaux projets réalisés au cours de l'exercice afin de mettre en valeur le territoire situé au nord du 49^e parallèle.

Pour sa deuxième année d'activité, le conseil d'administration de la Société a poursuivi ses efforts dans le but de faire avancer ce grand projet de développement dont tout le Québec bénéficie.

Le conseil d'administration a notamment approuvé le nouveau cadre normatif du Fonds d'initiatives du Plan Nord (FIPN) qui disposera dorénavant d'une enveloppe annuelle de 3 millions de dollars lui permettant de financer un plus grand nombre de projets.

Le conseil d'administration a aussi donné son aval au plan d'exploitation 2017-2018 de la Société et à son premier plan d'action de développement durable pour lequel la Société commencera la reddition de comptes dans son prochain rapport d'activité.

La Société du Plan Nord peut compter sur des administrateurs qui, comme moi, connaissent bien le territoire du Plan Nord, car la majorité d'entre eux y habite. Dans la dernière année, le conseil d'administration a d'ailleurs tenu une séance à Sept-Îles, ce qui a permis de rencontrer les acteurs locaux de Sept-Îles et de Port-Cartier.

Je remercie sincèrement tous mes collègues membres du conseil pour leur enthousiasme et leur engagement envers la Société. Finalement, je tiens à souligner, au nom de tout le conseil d'administration, le professionnalisme et le dévouement de l'ensemble du personnel de la Société du Plan Nord.

La présidente du conseil d'administration,

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Elizabeth Blais'. The signature is fluid and cursive.

Élizabeth Blais



Message du président-directeur général

La Société du Plan Nord vient tout juste de célébrer son deuxième anniversaire, mais nous avons déjà beaucoup accompli. La dernière année a été l'occasion de réaliser plusieurs projets dont nous sommes fiers.

C'est cette année que nous avons créé le Bureau de commercialisation de la Société du Plan Nord afin de maximiser les retombées du développement nordique au Québec. Le Bureau favorise les partenariats d'affaires en accompagnant les sociétés et les promoteurs dans leurs relations avec les intervenants locaux. Il a aussi développé des outils technologiques permettant de faire connaître les besoins des donneurs d'ordre travaillant sur le territoire du Plan Nord à toutes les entreprises québécoises.

Nous avons également acquis la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire (SFPPN). L'objectif premier de la mise sur pied de la SFPPN était d'acquérir et d'exploiter les installations de ce site industriel de Sept-Îles, le tout dans le but d'offrir un accès à tous les usagers potentiels, au meilleur coût. Nous avons ensuite conclu un partenariat avec deux entreprises minières qui utiliseront les installations.

Le Fonds d'initiatives du Plan Nord a participé, au cours des deux dernières années, à la création de 88 emplois, en soutenant financièrement 52 projets. L'enveloppe annuelle a été bonifiée, pour 2017-2020, de 3 millions de dollars, et le processus de soumission de projet a été amélioré. Nous sommes heureux de constater le succès de ce fonds renouvelé. Le nombre de projets soumis lors du premier appel à projets témoigne du dynamisme des populations du territoire du Plan Nord.

La Société s'est également dotée d'un plan d'action de développement durable, un aspect fondamental de sa mission. Nous avons ainsi agi de façon à répondre à plusieurs objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.

Québec a été l'hôte du Forum de l'Arctic Circle en décembre 2016, regroupant plus de 200 participants en provenance de plusieurs pays. Cette rencontre, organisée par la Société, a été axée sur la gouvernance, l'approche partenariale et le développement nordique durable et a été couronnée de succès. En plus d'échanges fructueux sur de nombreux enjeux des territoires nordiques et arctiques, c'est pendant le Forum que nous avons confirmé notre contribution de plus de 10 millions de dollars pour la construction du complexe scientifique de l'Institut nordique du Québec (INQ) sur le campus de l'Université Laval.

L'amélioration des infrastructures de télécommunications étant une des conditions de réussite du Plan Nord, des investissements ont été faits au nord du 49^e parallèle afin que les communautés qui habitent le territoire bénéficient d'un meilleur accès aux technologies numériques.

Ces réalisations n'auraient pas été possibles sans le travail soutenu des employés de la Société et du soutien de son conseil d'administration. Je les remercie d'avoir déployé des efforts aussi importants afin de poursuivre la mise en place de notre grand projet de développement nordique.

Le président-directeur général,

A blue ink signature of Robert Sauvé, written in a cursive style.

Robert Sauvé

Faits saillants de 2016-2017

1. Bureau de commercialisation

Comme cela avait été prévu à l'article 6 de sa loi constitutive, la Société du Plan Nord a créé le Bureau de commercialisation afin de maximiser les retombées du développement nordique pour le Québec. Les membres de son équipe sont répartis au siège social de la Société et à ses quatre bureaux régionaux. Les activités du Bureau visent trois clientèles cibles : premièrement, les donneurs d'ordre des secteurs public et privé ainsi que les promoteurs de projets structurants du territoire du Plan Nord; deuxièmement, les fournisseurs de biens et de services de partout au Québec; et finalement, les investisseurs québécois, canadiens et étrangers. Afin de desservir adéquatement ses clientèles, le Bureau s'est doté de différents mécanismes et outils permettant de diffuser de l'information stratégique, d'offrir de l'accompagnement et de favoriser le maillage d'entreprises et les partenariats d'affaires.

Le Bureau de commercialisation a développé et implanté une base de données ainsi qu'une plateforme Web. Le premier outil répond aux besoins des entreprises situées sur le territoire du Plan Nord et l'autre, à ceux des entreprises de l'ensemble du Québec. Tous deux ont pour objectif de faire connaître aux entreprises les besoins en fournitures et en équipements des donneurs d'ordre à l'œuvre sur le territoire du Plan Nord.

À ce jour, la base de données et la plateforme Web atteignent environ 6 100 fournisseurs québécois susceptibles de travailler sur le territoire du Plan Nord. L'équipe du Bureau s'affaire à diffuser les contrats des secteurs public et privé en plus de permettre un arrimage entre les donneurs d'ordre et les fournisseurs. Le Bureau a également comme mandat d'informer les promoteurs de la capacité entrepreneuriale des régions concernées en leur transmettant des bottins de fournisseurs pouvant répondre à leurs besoins.

D'autre part, l'équipe accompagne, au besoin, les sociétés et les promoteurs de projets dans leurs relations avec les intervenants locaux, autochtones ou gouvernementaux. Dans certains cas, les antennes régionales s'assurent de maximiser les retombées des investissements publics et privés sur le territoire en participant aux comités locaux de maximisation (COMAX) agissant directement auprès des donneurs d'ordre publics et privés du territoire.

Finalement, le Bureau de commercialisation mobilise ses ressources afin d'attirer des investisseurs potentiels sur le territoire du Plan Nord. Plusieurs actions sont menées en ce sens, notamment la participation à des événements ou encore l'organisation de missions économiques visant à mettre en relation des promoteurs de projets structurants et des investisseurs. Par exemple, le Bureau a été l'instigateur d'une mission composée de 17 sociétés minières québécoises accompagnées par divers représentants du Gouvernement du Québec lors du prestigieux Mines & Money Americas 2016. De cette initiative ont découlé plusieurs rencontres d'affaires de haut niveau qui, à terme, pourraient permettre aux promoteurs concernés de faire des avancées importantes dans le processus de développement minéral.

2. Fonds d'initiatives du Plan Nord

Depuis sa constitution en 2015, le Fonds d'initiatives du Plan Nord a soutenu financièrement 52 projets, ce qui représente un investissement global par la Société de 2,6 millions de dollars. La valeur totale des projets financés au cours des deux dernières années se chiffre à 17,2 millions de dollars, ce qui a entraîné la création de 88 emplois directs (temps plein, temps partiel, saisonnier).

En 2016-2017, il était prévu que le cadre normatif du FIPN fasse l'objet d'une évaluation en vue d'une éventuelle reconduction à son échéance. Le premier cadre normatif avait été approuvé par le conseil d'administration de la Société en mai 2015. Ce cadre prévoyait une enveloppe de 2 millions de dollars par année financière pour contribuer à des projets, en s'inscrivant en complémentarité avec les programmes gouvernementaux actuellement en place.

Les recommandations émises à la suite de l'évaluation du programme effectuée au courant de l'année 2016 ont permis de définir les paramètres permettant d'améliorer le cadre normatif. Il a notamment été décidé de lancer des appels à projets qui permettront de comparer les projets entre eux et ainsi de répertorier ceux qui sont les plus porteurs pour le Plan Nord.

Par conséquent, le nouveau cadre normatif 2017-2020, adopté par la Société en décembre 2016, est dorénavant doté d'une enveloppe annuelle de 3 millions de dollars, ce qui permettra l'acceptation d'un plus grand nombre de demandes d'aide financière. Trois appels à projets par année financière sont prévus. Un premier appel à projets a été lancé en janvier 2017 et les projets retenus ont été confirmés au début de l'exercice 2017-2018.

3. Plan d'action de développement durable

La Société, à l'instar de quelque 115 ministères et organismes gouvernementaux, doit faire état des résultats obtenus à l'égard de son plan d'action de développement durable (PADD). Étant à ses premières années d'existence, la Société n'avait pas de PADD durant l'année 2016-2017. Toutefois, les travaux réalisés en cours d'année ont permis à la Société d'élaborer et d'adopter son PADD pour la période 2017-2020. Ce PADD, qui a également bénéficié de commentaires de l'Assemblée des partenaires, comporte 33 actions dont la reddition de comptes annuelle débutera dans son rapport d'activité 2017-2018.

Par ailleurs, considérant que le développement durable est un aspect fondamental de sa mission, la Société a agi de façon à contribuer à certains objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020. Le tableau de la page 36 montre succinctement ses principales contributions.

4. Infrastructures de télécommunications sur le territoire du Plan Nord

L'accès aux technologies numériques est primordial pour assurer le développement socioéconomique du territoire, la sécurité et le bien-être des populations nordiques, que ce soit sur le plan des services de santé, d'éducation, de justice ou d'autres services offerts par le gouvernement et les entreprises. Dans le Plan Nord à l'horizon 2035 — plan d'action 2015-2020, l'amélioration des infrastructures de télécommunications a été désignée comme l'une des quatre principales conditions de réussite du Plan Nord.

Ce faisant, des projets potentiels ont été priorisés au Nunavik, sur le territoire Eeyou Istchee Baie-James, dans le secteur de Schefferville ainsi que sur la Basse-Côte-Nord.

Nunavik — Mise en service du réseau Internet amélioré et implantation de réseaux locaux de fibres optiques

En juillet 2015, 11,5 millions de dollars ont été annoncés pour assurer la continuité et l'amélioration des services satellitaires pour les 14 villages du Nunavik jusqu'en 2021. Au cours de l'année 2016-2017, le projet s'est concrétisé par la mise en service d'un accès à Internet dont la vitesse a été doublée et la construction de quatre réseaux locaux de fibres optiques. Le projet est maintenant achevé et plus de 3 600 foyers bénéficient de cet investissement.

De plus, en août 2016, la Société a confirmé une contribution maximale de 1,5 million de dollars à l'Administration régionale Kativik afin de lancer une étude de faisabilité pour le déploiement d'un réseau de fibres optiques au Nunavik. Cette étude a débuté en septembre et le rapport final sera déposé en 2017.

Eeyou Istchee Baie-James — Raccordement de deux communautés supplémentaires au réseau de fibres optiques de la région

En décembre 2015, la Société confirmait une aide de 6,5 millions de dollars à l'entreprise Réseau de communications Eeyou. Cette entreprise à but non lucratif a été en mesure de terminer le raccordement des communautés cries d'Eastmain et de Waskaganish à son réseau de fibres optiques. Le réseau est entré en service en février 2017 et les deux communautés bénéficient de ce projet évalué à 22,6 millions de dollars.

Schefferville — Achèvement du montage financier et début des travaux à court terme

La Société a, en mars 2016, contribué jusqu'à hauteur de 5 millions de dollars pour assurer l'installation d'un câble de fibre optique jusqu'à Schefferville, Matimekossh Lac-John et Kawawachikamach. Les travaux effectués en 2016-2017 ont permis de préciser les détails finaux du projet. Les ententes de financement seront ratifiées au printemps 2017 et les travaux de construction débuteront à l'été.

Basse-Côte-Nord — Concertation et définition des solutions potentielles

La Société a accordé une aide maximale de 80 000 \$ afin de permettre une concertation régionale visant à mieux définir les besoins de la région et à valider les solutions potentielles pour assurer l'amélioration du réseau en place. Le travail effectué par les divers intervenants régionaux permettra d'optimiser les investissements nécessaires lors d'une prochaine mise à niveau du réseau.

De plus, le Plan budgétaire 2017-2018 du Gouvernement du Québec prévoit 10 millions de dollars sur deux ans pour que la Société du Plan Nord contribue à l'amélioration du réseau de télécommunications de la Basse-Côte-Nord.

5. Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire

En mars 2016, le Gouvernement du Québec, par l'entremise d'Investissement Québec, a acquis les actifs qui appartenaient à la minière Cliffs Natural Resources à Sept-Îles. L'objectif de la transaction était d'offrir, à tous les partenaires industriels, un accès multiusager aux infrastructures actuelles et futures. Dans le cadre de cette transaction, la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire, une société en commandite, a été créée.

Le gouvernement a autorisé un versement de 100,25 millions de dollars du Fonds du Plan Nord pour le rachat de la SFPPN par la Société. Ce versement a permis de couvrir la valeur des actifs (66,75 millions de dollars), d'investir dans l'achat et la mise à niveau d'équipements et de couvrir les frais d'exploitation engagés depuis l'acquisition.

À l'automne 2016, les premiers chargements de minerai de fer ont été expédiés par les installations de la SFPPN. Cette reprise des activités a permis de soutenir directement jusqu'à 39 emplois.

En février 2017, un appel à projets a été lancé en Amérique du Nord afin de relancer les activités du complexe industriel de l'usine de bouletage. La relance de cette usine permettra d'augmenter de façon notable le volume d'affaires de la SFPPN.

Par ailleurs, dans le cadre du rachat de la SFPPN par la Société en mars 2017, un protocole d'entente a été signé avec des sociétés minières pour leur participation dans la SFPPN. L'entente finale devrait être conclue au cours de l'année 2017-2018. Cette entente prévoit qu'une capacité d'accès garantie pour les partenaires sera attribuée en fonction des investissements que ceux-ci feront dans la SFPPN. La Société s'assure que le principe d'accès multiusager sera en tout temps maintenu dans ce partenariat.

En 2017-2018, des investissements visant à relier le quai multiusager appartenant à l'Administration portuaire de Sept-Îles aux installations de la SFPPN sont prévus. Ces investissements permettront d'augmenter la capacité des installations de façon notable et d'optimiser le potentiel global du site.

6. Forum de l'Arctic Circle

Créé en 2013, l'Arctic Circle est un organisme à but non lucratif qui vise à faciliter le dialogue entre les décideurs de haut niveau sur des enjeux clés dans l'Arctique. Il traite notamment des changements climatiques ainsi que du développement économique et social en milieu nordique. Il vise entre autres à faciliter les échanges sur des enjeux clés de cette région entre les différents acteurs concernés et à augmenter la collaboration dans la prise de décision.

Outre ses assemblées annuelles en Islande, l'Arctic Circle organise des forums satellites sur des sujets d'intérêt partout dans le monde. Le Forum de l'Arctic Circle, tenu à Québec du 11 au 13 décembre 2016 sous le thème « Le développement durable des régions nordiques : une approche intégrée et partenariale », était le quatrième de ce type.

Organisé par la Société, en collaboration étroite avec le ministère des Relations internationales et de la Francophonie et les représentants de l'Arctic Circle, l'événement s'est révélé un succès qui a entraîné de nombreuses retombées :

- » Présence de plus de 200 représentants de pays nordiques, des milieux universitaires, du monde des affaires et des communautés locales et autochtones, tant du secteur privé que public. Cette tribune a permis de partager la démarche de planification intégrée et partenariale du Plan Nord;
- » Positionnement du Québec à titre d'acteur nordique et en tant qu'interlocuteur crédible à l'étranger en matière de développement durable du Nord, par l'entremise de son Plan Nord;
- » Échanges fructueux sur des enjeux des territoires nordiques et arctiques, soit la planification et la gouvernance, le développement économique et les investissements ainsi que le développement sociocommunautaire, toujours dans une approche de développement nordique durable;
- » Tenue d'une séance extraordinaire consacrée à la lutte contre les changements climatiques, avec entre autres la présence de Son Altesse Sérénissime le Prince Albert II de Monaco;
- » Allocution du chef mondial des investissements de Guggenheim Partners, M. Scott Miner, sur son projet de fonds des investissements pour l'Arctique et le Nord;
- » Confirmation d'une contribution de plus de 10 millions de dollars de la Société du Plan Nord pour la réalisation du dossier d'affaires comprenant notamment l'élaboration des plans et devis relatifs à la construction du complexe scientifique de l'Institut nordique du Québec sur le campus de l'Université Laval;
- » Signature d'une convention-cadre soutenant des projets de coopération sur le territoire nordique entre le Gouvernement du Québec, la Société du Plan Nord et la Fondation Prince Albert II de Monaco;
- » Couverture médiatique positive importante à l'échelle internationale, nationale et régionale, qui a contribué à la notoriété du Plan Nord.

Cet événement d'envergure a eu une portée très large. Il a permis de mettre en lumière de nombreuses priorités d'action du Plan Nord à l'horizon 2035, notamment celles concernant la promotion du Plan Nord au Canada et à l'étranger et l'amélioration des connaissances scientifiques. Le Forum a également été l'occasion de discuter de gouvernance en milieu nordique et des investissements sur le territoire.

Présentation de la Société

Mission de la Société

La Société du Plan Nord a pour mission, dans une perspective de développement durable, de contribuer au développement intégré et cohérent du territoire du Plan Nord, conformément aux orientations définies par le gouvernement, relatives au Plan Nord et en concertation avec les représentants des régions et des nations autochtones concernées ainsi que du secteur privé.

Orientations gouvernementales

Principes fondamentaux de la stratégie Le Plan Nord à l'horizon 2035 — plan d'action 2015-2020 :

- » Un projet planifié et coordonné qui mise sur le partenariat, l'investissement du secteur privé et l'accompagnement des communautés, notamment par la création de la Société du Plan Nord;
- » Une perspective de développement durable intégrant les dimensions économiques, sociales et environnementales;
- » Une intervention gouvernementale adaptée aux réalités des communautés locales et autochtones et à l'ensemble du territoire nordique;
- » Un développement harmonieux, éthique, respectueux des populations autochtones et non autochtones et soucieux de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Mandats de la Société

La Société a notamment pour mandats :

- » de coordonner la mise en œuvre des orientations relatives au Plan Nord et d'y contribuer financièrement ou de toute autre manière;
- » de coordonner la réalisation d'infrastructures et, le cas échéant, de les implanter ou de les exploiter, seule ou en partenariat;
- » d'accompagner et d'appuyer les communautés locales et autochtones dans leurs projets de développement communautaire, social et économique;
- » de réaliser des activités de recherche et de développement ainsi que des activités d'acquisition de connaissances du territoire ou d'y contribuer;
- » de contribuer à la mise en place de mécanismes devant permettre de consacrer, d'ici à 2035, 50% du territoire du Plan Nord à des fins autres qu'industrielles, à la protection de l'environnement et à la sauvegarde de la biodiversité;
- » de contribuer à maximiser les retombées économiques générées par la mise en valeur des ressources naturelles sur le territoire du Plan Nord, conformément aux engagements intergouvernementaux et internationaux du Québec en matière de commerce;
- » de mettre en place un bureau de commercialisation ayant pour objet de faire connaître aux entreprises locales et régionales, ainsi qu'à l'ensemble des entreprises québécoises, les besoins en biens et en services des donneurs d'ordre à l'œuvre sur le territoire du Plan Nord;
- » de conseiller le gouvernement sur toute question que celui-ci lui soumettra.

Reddition de comptes sur le plan stratégique 2016-2020

Enjeux 1 : La mise en valeur du potentiel économique

Orientation 1 : Mettre en valeur de manière responsable le potentiel économique diversifié du Nord québécois au profit des populations qui y habitent et de l'ensemble du Québec.

Axes : Infrastructures stratégiques
Maximisation des retombées économiques sur le territoire du Plan Nord et dans tout le Québec

Enjeux 2 : Le développement des communautés nordiques

Orientation 2 : Soutenir le développement de l'ensemble des communautés sur le territoire du Plan Nord, tant au chapitre de la mise en valeur de leur plein potentiel qu'à celui de leurs conditions de vie.

Axe : Accompagnement des communautés

Enjeux 3 : La protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité

Orientation 3 : Protéger l'environnement et préserver la biodiversité distinctive du Nord québécois en s'assurant de mettre en place des mécanismes devant permettre de consacrer, d'ici à 2035, 50% du territoire du Plan Nord à des fins autres qu'industrielles, à la protection de l'environnement et à la sauvegarde de la biodiversité.

Axe : Environnement et biodiversité

Enjeux 4 : Une gouvernance performante

Orientation 4 : Mettre en place au sein de la Société une gouvernance efficace permettant de réaliser la mission du Plan Nord.

Axes : Implantation d'une approche globale, intégrée, cohérente et responsable
Déploiement de la société du Plan Nord

Note : Les résultats présentés dans les pages suivantes sont liés au Plan stratégique 2016-2020 de la Société du Plan Nord, disponible dans son intégralité sur le site Internet de la Société au http://plannord.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2016/PS/Plan_strategique_SPN_2016-2020.pdf.

1

La mise en valeur du potentiel économique

ORIENTATION 1

METTRE EN VALEUR DE MANIÈRE RESPONSABLE LE POTENTIEL ÉCONOMIQUE DIVERSIFIÉ DU NORD QUÉBÉCOIS AU PROFIT DES POPULATIONS QUI Y HABITENT ET DE L'ENSEMBLE DU QUÉBEC.

Axe : Infrastructures stratégiques

Objectifs	Indicateurs	Cibles	Résultats
ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DES PORTS STRATÉGIQUES SUR LE TERRITOIRE DU PLAN NORD POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE TOUS LES UTILISATEURS.	» Accès aux infrastructures portuaires de Pointe-Noire, pour tous les utilisateurs	» Infrastructures portuaires de Pointe-Noire accessibles et opérationnelles d'ici à juin 2017	» Cible atteinte
	» Volume d'affaires des infrastructures portuaires soutenues sur le territoire du Plan Nord	» Volume d'affaires aux infrastructures portuaires du territoire du Plan Nord en croissance d'ici à 2020	» Processus continu

En mars 2017, la Société du Plan Nord s'est portée acquéreur de la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire et a signé un protocole d'entente avec des partenaires miniers qui devrait se conclure par une entente finale en 2017-2018. Cette première étape a notamment permis de concrétiser l'avancement des négociations et de confirmer que le partenariat est formé sur la base des principes suivants :

- » Accès multiusager aux actifs de la SFPPN;
- » Partenariat ouvert à l'arrivée de nouveaux utilisateurs;
- » Services offerts aux meilleurs coûts possible;
- » Objectif de rentabilité pour le partenariat.

La SFPPN a procédé au transbordement de près de 250 000 t de minerai à l'automne 2016. En 2017-2018, une augmentation de ces activités est prévue pour atteindre 1 000 000 t. Des travaux et des investissements visant notamment l'accessibilité au nouveau quai multiusager de l'Administration portuaire de Sept-Îles seront effectués en 2017. Finalement, un appel à projets pour relancer le complexe industriel de l'usine de bouletage a été lancé en février 2017. Le projet qui sera retenu devrait contribuer à augmenter le volume d'affaires de la SFPPN.



Objectifs	Indicateurs	Cibles	Résultats
AUGMENTER LA CAPACITÉ ET L'EFFICACITÉ DE LA DESSERTE FERROVIAIRE ENTRE LA FOSSE DU LABRADOR ET LE PORT DE SEPT-ÎLES.	» Solution optimale définie.	» Solution optimale retenue d'ici à 2018.	» En cours de réalisation
	» Solution en cours d'implantation.	» Solution en cours d'implantation d'ici à 2020.	» À venir

En plus de la réalisation de l'étude de faisabilité pour un troisième lien ferroviaire vers la Fosse du Labrador, l'acquisition de la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire en mars 2017 par la Société vient confirmer sa volonté d'augmenter la capacité et l'efficacité de la desserte ferroviaire entre la Fosse du Labrador et le port de Sept-Îles. La SFPPN est propriétaire du chemin de fer Arnaud reliant les installations de Pointe-Noire au chemin de fer QNS&L qui, lui, dessert la Fosse du Labrador. L'accès au chemin de fer Arnaud dans un contexte multiusager et encadré par la SFPPN permettra d'augmenter l'efficacité de la desserte ferroviaire globale entre la Fosse du Labrador et le port de Sept-Îles.

Objectifs	Indicateurs	Cibles	Résultats
SOUTENIR LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT D'ÉNERGIES VERTES POUR LES COMMUNAUTÉS ET LES ENTREPRISES.	» Plan d'action élaboré.	» Plan d'action élaboré en 2016	» Cible reportée — en cours de réalisation
	» Projet pilote réalisé.	» Un projet pilote réalisé en 2017.	» En cours de réalisation
	» Nombre de projets réalisés.	» 3 projets supplémentaires réalisés d'ici à 2020.	» À venir

Au cours de la dernière année, la Société du Plan Nord et ses partenaires, dont le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, ont travaillé à l'élaboration d'un protocole d'entente afin de définir leurs engagements communs dans l'accompagnement des communautés situées sur le territoire du Nunavik pour le développement de projet d'énergies vertes.

Les travaux qui découleront de ce protocole d'entente permettront la réalisation d'un plan d'action pour le soutien de projets de développement d'énergies vertes pour les communautés et les entreprises.

Le Plan économique 2017-2018 du Québec prévoit que la Société bénéficiera de 5 millions de dollars sur 3 ans pour la réalisation d'un projet pilote novateur de serre commerciale chauffée avec des matières résiduelles au Nunavik.

Des discussions à l'égard du développement d'un tel projet pilote sont en cours avec les ministères et les organismes suivants : le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, la Société de gestion des huiles usagées, Recyc-Québec, la Société Makivik, l'Administration régionale Kativik, la Fédération des coopératives du Nord-du-Québec, la Corporation foncière et le Village nordique de Kuujuaq.

La Société agit de concert avec les promoteurs afin de les accompagner dans leurs projets de production d'énergies vertes. Même si aucun appui financier n'a été accordé en 2016-2017, plusieurs promoteurs ont rencontré la Société afin de présenter leurs projets. L'accompagnement de ces promoteurs se poursuivra en 2017-2018.

Objectifs	Indicateurs	Cibles	Résultats
AMÉLIORER LES INFRASTRUCTURES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS SUR LE TERRITOIRE DU PLAN NORD.	» Nombre de nouvelles communautés desservies par la fibre optique.	» 5 nouvelles communautés desservies par fibre optique à partir de 2018.	» En cours de réalisation
	» Nombre de volets du plan directeur de télécommunications du Plan Nord réalisés.	» 3 volets complétés d'ici à 2020.	» En cours de réalisation

Depuis février 2017, les communautés crie d'Eastmain et de Waskaganish sont raccordées au réseau de fibres optiques de l'organisme à but non lucratif Réseau de communications Eeyou. Ce projet de 22,3 millions de dollars a été réalisé grâce à un appui financier de 6,5 millions de dollars de la Société.

La finalisation du projet de déploiement de fibre optique dans les communautés d'Eastmain et Waskaganish sur le territoire Eeyou Istchee Baie-James a permis d'achever un des volets du plan directeur de télécommunications. La Société évaluera les options de déploiement vers Whapmagoostui, dernière communauté crie non reliée au réseau de fibres optiques.

Des interventions sont en cours pour le volet du Nunavik et celui de la Côte-Nord. Pour améliorer le réseau du Nunavik, un investissement d'un peu plus de 500 000 \$ de la Société a permis de réaliser une étude visant à déployer la fibre optique par câble sous-marin dans les 14 villages de cette région. La Société et ses partenaires discutent actuellement des options d'amélioration du réseau à court et moyen terme. Pour la Côte-Nord, les travaux visant à définir les détails techniques et financiers du projet de déploiement de la fibre optique à Schefferville sont sur le point d'être terminés. La construction devrait débuter en 2017.

Objectifs	Indicateurs	Cibles	Résultats
FAVORISER LE PARTAGE DE TOUT TYPE D'INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET LEUR FINANCEMENT ENTRE LE GOUVERNEMENT ET LES PRINCIPAUX UTILISATEURS.	» Orientations entérinées et en vigueur.	» Orientations entérinées d'ici à décembre 2016.	» Cible reportée — En cours de réalisation
	» Nombre de projets en partenariat soutenus.	» 3 projets soutenus d'ici à 2020.	» Cible atteinte

La Société du Plan Nord travaille actuellement sur des projets pilotes qui permettront de statuer sur les orientations à approuver au sujet du partage des infrastructures. En décembre 2015, une convention de partage de coûts d'entretien et de réfection de la route Villebois-Selbaie-Joutel était signée entre 10 partenaires privés et 4 ministères et organismes publics. À l'été 2016, l'entente s'est concrétisée par la réalisation des travaux prévus dans l'entente et les résultats obtenus sont positifs.

Le financement de la route de la Baie-James est également un exemple de partage quant au financement de l'entretien et de la réfection d'une infrastructure. En 2016, c'est trois entités qui ont contribué à la réfection et à l'entretien de cette route. D'une part, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et Hydro-Québec injectaient respectivement 4,3 millions de dollars et 2,7 millions de dollars pour assurer l'entretien de la route. Pour sa part, la Société du Plan Nord contribue financièrement à la réalisation de travaux de réfection effectués par la Société de développement de la Baie-James. Pour l'année 2016-2017, la somme versée par la Société pour ce projet est de 6,5 millions de dollars.

Finalement, la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire, acquise par la Société en mars 2017, a notamment pour objectif d'assurer un accès multiusager aux installations de Pointe-Noire, autant aux sociétés minières qu'aux partenaires industriels non miniers. Dans le cadre de l'acquisition de la SFPPN, un protocole d'entente a été signé entre la Société et des partenaires miniers dans lequel il est notamment prévu que le partenariat est basé sur des principes fondamentaux d'accès multiusager aux actifs de la SFPPN et une ouverture à l'arrivée de nouveaux utilisateurs.

Axe : Maximisation des retombées économiques sur le territoire du Plan Nord et dans tout le Québec

Objectifs	Indicateurs	Cibles	Résultats
ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT D'AFFAIRES DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT DU PLAN NORD.	» Bureau de commercialisation mis en place.	» Bureau de commercialisation mis en place en 2016.	» Cible atteinte
	» Activités de démarchage réalisées auprès d'investisseurs.	» 3 activités de démarchage annuelles réalisées auprès d'investisseurs.	» Cible annuelle atteinte
	» Nombre d'entreprises implantées ou ayant réalisé un projet sur le territoire.	» 5 entreprises implantées ou ayant réalisé un projet d'ici à 2018.	» En cours de réalisation
		» 10 entreprises implantées ou ayant réalisé un projet d'ici à 2020.	» En cours de réalisation

Le Bureau de commercialisation a pour objet de faire connaître aux entreprises locales et régionales ainsi qu'à l'ensemble des entreprises québécoises les besoins en fournitures et en équipements des donneurs d'ordre à l'œuvre sur le territoire du Plan Nord. Sa mise en place a été amorcée en 2015-2016 et s'est poursuivie en 2016-2017. Le lancement de la plateforme Web du Bureau de commercialisation a eu lieu en novembre 2016 et une tournée régionale de présentation du Plan Nord, organisée en collaboration avec la Fédération des chambres de commerce du Québec, s'en est suivie.

Afin de favoriser les investissements sur le territoire du Plan Nord, la Société du Plan Nord a participé à une mission économique dans le cadre de la conférence de la SME à New York en avril 2016. La Société du Plan Nord a organisé une mission économique composée de 17 sociétés minières du territoire qui ont participé à l'événement Mines & Money Americas 2016 à Toronto, tenu en septembre 2016. Ce rassemblement visait à mettre en relation les promoteurs de projets miniers avec des investisseurs potentiels. La Société a également participé au PDAC 2017 (Prospectors & Developers Association of Canada) de Toronto en effectuant des représentations auprès de délégations internationales. Il s'agit d'un forum consacré notamment à la présentation de projets miniers aux investisseurs actifs sur le marché financier à Toronto.

Le 19 octobre 2016 a eu lieu l'inauguration de la mine de diamant Stornoway — projet Renard qui représente un investissement privé global de plus de 1 milliard de dollars et qui génère des retombées économiques importantes sur le territoire du Plan Nord.

Par ailleurs, des travaux préparatoires ont eu lieu en 2016-2017 en vue d'implanter ou de réaliser différents projets sur le territoire. La Société poursuit son rôle d'accompagnement des promoteurs.

2

Le développement des communautés nordiques

ORIENTATION 2 SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEMBLE DES COMMUNAUTÉS SUR LE TERRITOIRE DU PLAN NORD, TANT AU CHAPITRE DE LA MISE EN VALEUR DE LEUR PLEIN POTENTIEL QU'À CELUI DE LEURS CONDITIONS DE VIE.

Axe : Accompagnement des communautés

Objectifs	Indicateurs	Cibles	Résultats
FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS LOCALES ET AUTOCHTONES.	» Nombre de projets soutenus par le Fonds d'initiatives du Plan Nord (FIPN).	» Un minimum de 8 projets soutenus par le FIPN par année.	» Cible annuelle atteinte
	» Nombre de communautés ayant optimisé leur développement socioéconomique.	» 3 communautés par année ayant optimisé leur développement socioéconomique.	» Cible annuelle atteinte

Au cours de l'année 2016-2017, 30 projets ont reçu une confirmation d'aide financière en provenance du Fonds d'initiatives du Plan Nord, totalisant 1 678 085 \$. La valeur totale des projets financés se chiffre à 9 164 606 \$.

La Société du Plan Nord accompagne les communautés locales et autochtones afin d'améliorer la qualité de leur vie, de consolider leur sentiment d'appartenance et de fierté collective, de maintenir les jeunes dans leur milieu et de favoriser la diversification économique. Plusieurs projets en ce sens ont été appuyés par la Société du Plan Nord, notamment dans le cadre de son Fonds d'initiatives du Plan Nord. Signalons trois projets qui se sont démarqués en 2016-2017 :

Soutien à l'élaboration d'un plan de diversification économique de la Ville de Chapais

La Société a apporté son soutien aux acteurs locaux et régionaux afin de développer un plan de diversification économique pour la période 2017-2020. Les cinq axes d'intervention du Plan s'appuient sur un profil socioéconomique et sur un diagnostic. La Ville de Chapais et la Corporation de développement économique de Chapais assureront la direction de la mise en œuvre de ce plan avec la collaboration d'acteurs régionaux et l'appui de la Société et de plusieurs ministères et organismes gouvernementaux concernés.



Soutien à la diversification économique de Gros-Mécatina par la mise en œuvre de projets agroalimentaires

La Société a soutenu financièrement la mise en œuvre de trois projets agroalimentaires afin de diversifier l'économie de Gros-Mécatina : production de légumes par la culture sous abris et dans des jardins en permaculture, aménagement de champs de camérisiers (arbuste fruitier) et projet expérimental pour développer la culture de la chicoutai. Autant de projets qui ont permis à 17 travailleurs de relever de nouveaux défis.

Soutien au projet pilote « L'Essentiel des mines » à Matimekosh–Lac-John et Kawawachikamach

La Société a activement participé à la mise en œuvre du projet-pilote « L'Essentiel des mines ». Offert pour la première fois au Québec, le projet visait à accroître l'intégration et la participation de 24 jeunes autochtones (Innus et Naskapis) au secteur de l'exploitation et de l'exploration minière en leur fournissant les compétences préparatoires au travail et les compétences essentielles requises pour accéder à des emplois de qualité.

Objectifs	Indicateurs	Cibles	Résultats
MESURER L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE DES POPULATIONS DES COMMUNAUTÉS NORDIQUES.	» Outil développé.	» Outil développé à partir de 2017.	» En cours de réalisation
	» Évaluation des changements démographiques et des mouvements des populations du Nord.	» Évaluation bisannuelle des changements démographiques et des mouvements des populations du Nord à partir de 2018.	» En cours de réalisation

La Société du Plan Nord a mis sur pied, en septembre 2016, un comité interministériel regroupant les principaux ministères offrant des services sur le territoire du Plan Nord et pour lesquels il importe de prévoir l'évolution démographique des populations nordiques. Dans le cadre de ses travaux, le comité a procédé à une recension des besoins, des préoccupations et des outils offerts par les ministères. Ces renseignements pourront servir d'éléments de réflexion pour le développement d'un outil d'ici à la fin de 2017 et une première mesure des effets en 2018.

Objectifs	Indicateurs	Cibles	Résultats
FAVORISER L'EMPLOI DANS LES COMMUNAUTÉS LOCALES ET AUTOCHTONES SUR LE TERRITOIRE DU PLAN NORD.	» Nombre d'initiatives mises en place.	» 5 initiatives réalisées annuellement.	» Cible annuelle atteinte
	» Nombre d'emplois créés ou maintenus à la suite de ces initiatives.		

La deuxième année d'activité de la Société du Plan Nord a permis de bâtir sur les acquis. L'achat et le redémarrage des installations de Pointe-Noire à Sept-Îles, initiatives stratégiques pour le déploiement du Plan Nord, ont permis le maintien de 17 emplois, mais également la création de 22 nouveaux emplois en 2016-2017, lors des périodes de grande activité.

Le maintien des 10 emplois dans les antennes de la Société a permis d'augmenter et de diversifier le soutien à l'emploi offert par l'entremise du Fonds d'initiatives du Plan Nord. Ainsi, 37 emplois auront été créés et 33,5 emplois auront été maintenus grâce à 16 projets porteurs subventionnés par le FIPN.

Enfin, les travaux du Comité sur l'embauche de la main-d'œuvre régionale sur la Côte-Nord se sont poursuivis. Le plan d'action lancé en août 2015 a permis de faire progresser le taux d'embauche des salariés domiciliés dans la région du domaine de la construction de 61,1 % (en 2015) à 65,1 % (en 2016). Le projet pilote en trois volets, lancé en mars 2016, a lui aussi permis de soutenir les travailleurs nord-côtiers de la construction. À titre d'exemple, les résultats préliminaires du projet pilote laissent entrevoir une augmentation de plus de 20 % des travailleurs nord-côtiers de la construction sur les deux premiers contrats sélectionnés par Hydro-Québec. Quant à lui, Emploi-Québec a accompagné 32 travailleurs afin qu'ils réorientent leur carrière

Des discussions à l'égard du développement d'un tel projet pilote sont en cours avec les ministères et les organismes suivants : le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, la Société de gestion des huiles usagées, Recyc-Québec, la Société Makivik, l'Administration régionale Kativik, la Fédération des coopératives du Nord-du-Québec, la Corporation foncière et le Village nordique de Kuujuaq.

La Société agit de concert avec les promoteurs afin de les accompagner dans leurs projets de production d'énergies vertes. Même si aucun appui financier n'a été accordé en 2016-2017, plusieurs promoteurs ont rencontré la Société afin de présenter leurs projets. L'accompagnement de ces promoteurs se poursuivra en 2017-2018.

Objectifs	Indicateurs	Cibles	Résultats
ATTÉNUER LES EFFETS ASSOCIÉS AU NAVETTAGE AÉROPORTÉ (FLY-IN/ FLY-OUT).	» Mesure des effets.	» Première mesure des effets en 2017.	» En cours de réalisation
	» Implantation d'initiatives.	» Implantation d'initiatives à partir de 2017.	» À venir
		» Deuxième mesure des effets en 2020.	» À venir

La Société du Plan Nord a amorcé, en 2016-2017, ses travaux afin de mesurer les effets associés au navettage aéroporté. L'objectif, à terme, serait d'en atténuer les effets négatifs ou, a contrario, d'en accentuer les effets positifs. Pour ce faire, la Société a mis en place un comité interministériel et, parallèlement, a procédé à une recension des connaissances et des renseignements détenus, tant par la Société du Plan Nord que par les ministères et les organismes membres du comité. L'analyse des données de même que des rencontres techniques et d'échange avec certains ministères doivent permettre de démarrer les travaux menant à une première mesure des effets et à la mise en œuvre d'une première initiative en 2017.

3

La protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité

ORIENTATION 3

PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT ET PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ DISTINCTIVE DU NORD QUÉBÉCOIS EN S'ASSURANT DE METTRE EN PLACE DES MÉCANISMES DEVANT PERMETTRE DE CONSACRER, D'ICI À 2035, 50 % DU TERRITOIRE DU PLAN NORD À DES FINS AUTRES QU'INDUSTRIELLES, À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET À LA SAUVEGARDE DE LA BIODIVERSITÉ.

Axe : Environnement et biodiversité

Objectifs	Indicateurs	Cibles	Résultats
CONTRIBUER À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET À LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ DU TERRITOIRE.	» Pourcentage du territoire du Plan Nord consacré à des fins autres qu'industrielles, à la protection de l'environnement et à la sauvegarde de la biodiversité.	» 50 % en 2035, dont 20 % d'aires protégées en 2020.	» En cours de réalisation

À l'heure actuelle, le territoire du Plan Nord compte 10,94 % d'aires protégées. Le Gouvernement du Québec et ses partenaires travaillent à atteindre la cible de 20 % du territoire constitué en aires protégées d'ici à 2020. De manière complémentaire, pour répondre à l'engagement de mettre en place un mécanisme devant permettre de consacrer 30 % du territoire du Plan Nord à la protection de l'environnement, à la sauvegarde de la biodiversité et à la mise en valeur de divers types de développement, un groupe de travail multipartite (GT 30 %) a été créé au printemps 2015 et la Société en assure la coprésidence. Une rencontre à laquelle la Société a participé s'est tenue en 2016-2017. Par ailleurs, deux sous-groupes de travail ont été créés (SGT 30 %), l'un pour le territoire de la forêt boréale et l'autre pour le territoire de la taïga/toundra. Cinq rencontres ont eu lieu en 2016-2017 et la Société a participé à chacune d'elles. Les travaux sont actuellement axés sur la définition des enjeux de conservation qui devront être pris en compte par le mécanisme d'affectation. La présentation au gouvernement d'une proposition de mécanisme d'affectation est prévue en 2020.



Objectifs	Indicateurs	Cibles	Résultats
ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE UNE STRATÉGIE ET UN PLAN D'ACTION ENVIRONNEMENTAL.	» Stratégie et plan d'action élaborés.	» Stratégie et plan d'action élaborés d'ici à décembre 2016.	» Intégré au PADD 2017-2020
	» Pourcentage du Plan d'action réalisé en 2018 et 2020.	» 50 % du Plan d'action réalisé en 2018.	» Intégré au PADD 2017-2020
		» 100 % du Plan d'action réalisé en 2020.	» Intégré au PADD 2017-2020

Les actions environnementales de la Société visées par cet objectif ont été intégrées à son Plan d'action de développement durable 2017-2020 (PADD 17-20). La Société est tenue de se doter d'un PADD démontrant sa contribution à la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 qui comprend un volet environnemental. Cette façon de faire est cohérente avec les pratiques souhaitées par le gouvernement en matière de développement durable et simplifie l'administration de deux exercices en un seul. La reddition de comptes relative au PADD 17-20 sera réalisée à partir de l'exercice financier 2017-2018 de la Société.

Objectifs	Indicateurs	Cibles	Résultats
SOUTENIR LES INITIATIVES EN MATIÈRE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ.	» Nombre de projets soutenus	» 5 projets soutenus annuellement	» Cible annuelle atteinte

Le Québec est riche du patrimoine unique de la nordicité. Il peut encore compter sur de très vastes étendues de territoires, sur des rivières et des lacs intacts ou très peu perturbés. La Société souhaite soutenir des projets qui permettent de protéger l'environnement fragile du territoire du Plan Nord. Elle a ainsi contribué à la réalisation de cinq projets à caractère environnemental :

- » Projet expérimental « Rolodune » afin d'atténuer les effets de l'érosion des berges à Pointe-Lebel;
- » Étude sur l'omble chevalier dans la baie Déception près de Salluit;
- » Appui à l'électrification du camping de Fermont afin de délaissier l'usage du diesel;
- » Élaboration d'un plan d'affaires dans le cadre d'un projet de serre nordique alimentée aux énergies renouvelables;
- » Appui à la caractérisation du passif environnemental des terrains associés à l'usine de bouletage des installations de Pointe-Noire.

4

Une gouvernance performante

ORIENTATION 4 METTRE EN PLACE AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ UNE GOUVERNANCE EFFICACE PERMETTANT DE RÉALISER LA MISSION DU PLAN NORD.

Axe : Implantation d'une approche globale, intégrée, cohérente et responsable

Objectifs	Indicateurs	Cibles	Résultats
POSITIONNER LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD COMME ACTEUR CLÉ, TANT AUPRÈS DE SES PARTENAIRES DU TERRITOIRE, QU'AU QUÉBEC ET À L'ÉTRANGER.	» Coordination des activités des ministères et des organismes prévues dans le Plan Nord	» 12 ententes conclues avec les ministères et organismes d'ici à juin 2016 et par la suite, suivi effectué annuellement.	» Cible annuelle atteinte
	» Modulation des normes et des réglementations applicables sur le territoire du Plan Nord pour tenir compte de ses réalités particulières	» 3 interventions annuellement auprès des ministères et organismes.	» Cible annuelle atteinte
	» Participation active des populations autochtones et locales ainsi que des partenaires à la démarche du Plan Nord.	» Maintenir un taux minimal de participation de 85 % à l'Assemblée des partenaires. » Une réunion annuelle par table autochtone active.	» Cible annuelle atteinte » Cible annuelle atteinte
	» Taux de notoriété de la Société du Plan Nord.	» Taux de notoriété de la Société du Plan Nord amélioré par rapport au taux d'origine.	» En cours de réalisation

En juin 2016, 12 ententes étaient conclues avec les ministères et les organismes et, au 31 mars 2017, 14 ententes avec des ministères et des organismes étaient entrées en vigueur afin de permettre la mise en œuvre de 37 des 91 priorités d'action du Plan Nord à l'horizon 2035 — plan d'action 2015-2020. Pour l'année 2016-2017, la Société a investi 33,9 millions de dollars dans la réalisation de ces priorités d'action.



Plusieurs interventions ont été menées par la Société afin de présenter les particularités du territoire du Plan Nord aux autorités concernées, tant pour la construction de routes en milieu nordique, la gestion des matières résiduelles et l'introduction d'énergies renouvelables dans les communautés isolées. Entre autres, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ont été sollicités afin d'adapter certaines normes réglementaires aux réalités propres au territoire du Plan Nord.

Lors de la rencontre de l'Assemblée des partenaires tenue le 12 octobre 2016, 85 % des membres étaient présents. Les membres de l'Assemblée sont nommés de manière à ce qu'elle soit représentative des communautés locales et autochtones des territoires du Nunavik, d'Eeyou Istchee Baie-James, de la Côte-Nord et du Saguenay-Lac-Saint-Jean ainsi que des principaux secteurs d'activité concernés. La Table Québec-Naskapis est la seule table autochtone active. La rencontre du 13 octobre 2016 a permis d'aborder les enjeux et les préoccupations des Naskapis à l'égard de la mise en œuvre du Plan Nord.

La Société a commandé à l'automne 2015 un sondage afin d'évaluer la notoriété et la perception des Québécois à l'égard du Plan Nord. Le sondage a été réalisé en ligne auprès d'un échantillon représentatif de la population du Québec (1 201 répondants). À la question « Pouvez-vous nommer l'organisation publique responsable de la gestion et de la mise en œuvre du Plan Nord? », seulement 4 % des répondants ont spontanément nommé la Société du Plan Nord. De plus, 86 % des répondants ont affirmé ne pas savoir ou se sont abstenus de répondre. Dans ce contexte, la Société a fait appel en 2016 à une firme spécialisée pour élaborer une stratégie de communication et la soutenir dans ses actions de communications.

Cette stratégie en est actuellement à la phase de réalisation. Il a été convenu de refaire le même sondage en novembre 2017, soit deux ans après la réalisation du premier coup de sonde. Il permettra de faire le point sur l'évolution des perceptions et de la notoriété du Plan Nord ainsi que de la Société du Plan Nord.

Objectifs	Indicateurs	Cibles	Résultats
FAVORISER L'ACCROISSEMENT DE CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES ET LEUR APPLICATION AU PROFIT DU TERRITOIRE.	» Définition des besoins de recherche avec les acteurs concernés.	» Définition des besoins de recherche avec les acteurs concernés d'ici au 31 mars 2017 et en assurer la mise à jour.	» Cible reportée — en cours de réalisation
	» Mise en œuvre de l'Institut nordique du Québec.	» Mise en œuvre de l'Institut nordique du Québec d'ici à 2018.	» En cours de réalisation

Le développement nordique soulève une multitude d'enjeux qui interpellent le milieu de la recherche et de l'innovation. Une bonne connaissance du territoire dans les domaines sociaux, économiques et environnementaux est ainsi essentielle pour mettre en valeur de façon durable le plein potentiel du territoire du Plan Nord. La création de l'Institut nordique du Québec constitue une priorité du Plan Nord à l'horizon 2035 — plan d'action 2015-2020 pour soutenir la recherche, le développement des connaissances et leur diffusion.

La Société du Plan Nord soutient activement l'implantation de l'Institut nordique du Québec. Elle participe, entre autres, à la définition des besoins de recherche entrepris par l'INQ. Au cours de la dernière année, l'INQ a déployé un effort de concertation de grande ampleur pour définir les besoins de recherche. Pour ce faire, des centaines d'heures de travail, de préparation et de discussions, et des rencontres multiples impliquant près de 150 chercheurs et représentants d'organismes divers ainsi que des représentants des communautés autochtones ont eu lieu. Les travaux se poursuivront en début d'année 2017-2018.

Le 13 décembre 2016, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord, M. Pierre Arcand, a annoncé une contribution de 10,8 millions de dollars de la Société du Plan Nord pour accompagner le projet de l'INQ vers une nouvelle étape qui permettra l'avancement du dossier d'affaires comprenant notamment l'élaboration des plans et devis relatifs à la construction du complexe scientifique sur le campus de l'Université Laval.

Le Plan économique 2017-2018 du Québec prévoit 19,2 millions de dollars pour la construction du complexe scientifique de l'INQ.

Axe : Déploiement de la Société du Plan Nord

Objectifs	Indicateurs	Cibles	Résultats
ASSURER UNE PRÉSENCE FONCTIONNELLE ET EFFICACE POUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE.	» Développer la solution appropriée pour l'offre de services au Nunavik.	» Offre de services implantée d'ici à 2017.	» Cible reportée — en cours de réalisation
	» Nombre de bureaux régionaux en fonction de la population desservie ou du potentiel de développement.	» Maintien du nombre de bureaux régionaux en fonction de la population desservie ou du potentiel de développement.	» Cible annuelle atteinte
	» Pourcentage des postes autorisés comblés.	» 100 % des postes autorisés comblés à partir de 2017.	» Cible annuelle atteinte

Afin d'être plus près du milieu, des communautés et des entreprises dont elle accompagne le développement, la Société est déployée sur l'ensemble du territoire du Plan Nord, dans les régions qui y sont associées. La Société possède quatre antennes localisées à Roberval (2 employés), à Chibougamau (2 employés), à Baie-Comeau (2 employés) et à Sept-Îles (4 employés).

Ces antennes comptent des agents de liaison qui conseillent et accompagnent les communautés dans leurs démarches de développement de projets à caractère économique, social et environnemental et facilitent les liens avec les instances gouvernementales. Ils comptent également, rattachés au Bureau de commercialisation, des agents qui appuient dans leurs démarches les PME souhaitant s'implanter sur le territoire du Plan Nord et qui collaborent avec les donneurs d'ordre afin de contribuer au démarrage de projets.

Puisque la Société du Plan Nord en est à sa deuxième année d'existence, l'effectif total continue de croître afin de bâtir une équipe multidisciplinaire répondant à la mission de la Société. Depuis le 1^{er} avril 2016, la Société du Plan Nord a procédé à l'embauche de 22 personnes. Au 31 mars 2017, la Société compte 45 employés.

Objectifs	Indicateurs	Cibles	Résultats
MAINTENIR ET DÉVELOPPER L'EXPERTISE DU PERSONNEL.	» Pourcentage des employés ayant reçu un certain nombre d'heures de formation en moyenne.	» 75 % des employés ont reçu 7 heures de formation en moyenne annuellement.	» Cible annuelle atteinte

La cible a été dépassée en 2016-2017. En effet, 96 % des employés ont reçu en moyenne 18 heures de formation. Afin de contribuer à l'atteinte et au maintien de la cible de cet objectif, une politique de développement des compétences est entrée en vigueur en novembre 2016. Un tableau de suivi des formations a été dressé afin de comptabiliser les heures de formation des employés et faciliter le suivi et la reddition de comptes de cet objectif stratégique.

La gouvernance

La Société du Plan Nord est administrée par un conseil d'administration composé de membres nommés par le gouvernement, y compris la présidente du conseil et le président-directeur général (PDG). Le conseil d'administration s'est doté d'un code d'éthique et de déontologie des administrateurs auquel les membres confirment chaque année leur adhésion; ce code se trouve en annexe du présent rapport.

Le Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines ainsi que le Comité de vérification exercent leur rôle et leurs obligations conformément à la loi et au Règlement sur la gouvernance et le fonctionnement du conseil d'administration de la Société du Plan Nord. Les séances du conseil et des comités ont lieu au siège social de la Société. Il est également possible pour les membres de participer aux rencontres par téléphone ou par visioconférence.

Conseil d'administration

Mandat

Le conseil d'administration établit les orientations de la Société conformément à la stratégie gouvernementale du Plan Nord à l'horizon 2035 — plan d'action 2015-2020. Il s'assure de leur mise en œuvre et est garant des décisions de la Société devant le gouvernement.

Le conseil d'administration a notamment pour mandats d'approuver les règles de gouvernance de la Société, de nommer les membres des comités du conseil et de former tout autre comité pour faciliter le bon fonctionnement de la Société, d'adopter le plan stratégique, d'approuver différents documents relatifs à la conduite des affaires de la Société, dont le plan d'exploitation, le rapport d'activité, le code d'éthique et de déontologie des employés, ainsi que d'adopter les règles de fonctionnement de l'Assemblée des partenaires et de nomination de ses membres.

Composition

Au 31 mars 2017, 13 membres¹ nommés par le gouvernement composent le conseil d'administration. Tel que cela est exigé, la majorité d'entre eux, dont la présidente, Mme Élisabeth Blais, proviennent du territoire du Plan Nord et ont le statut de membre indépendant. La Société respecte également le critère de la parité homme-femme au sein du conseil et celui, qui sera applicable en 2021, d'avoir un membre âgé de 35 ans ou moins au moment de sa nomination.

Sommaire des activités réalisées en 2016-2017

En plus du dossier majeur que représente l'acquisition de la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire, plusieurs projets ont retenu l'attention du conseil d'administration en cours d'année. Les plus marquants concernent la création de l'Institut nordique du Québec, la réfection de la route de la Baie-James, la conclusion et la coordination d'ententes avec les ministères et les organismes pour la mise en œuvre de priorités d'action, le dossier des télécommunications sur le territoire du Plan Nord et la situation du logement au Nunavik. Lors de ses travaux, le conseil a approuvé, entre autres, le nouveau cadre normatif du Fonds d'initiatives du Plan Nord, le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Société du Plan Nord, le Rapport d'activité 2015-2016, les prévisions budgétaires 2017-2018, le plan d'exploitation 2017-2018 ainsi que le Plan d'action de développement durable 2017-2020. Le conseil a également effectué plusieurs suivis afin de s'assurer du respect par la

1. Voir la section « Composition du conseil d'administration » à la page 26.

Société de ses obligations légales et réglementaires. Finalement, conformément à leur programme de formation continue, les membres ont participé à des séances de formation portant sur le développement durable et la gouvernance des conseils d'administration dans le secteur public québécois ainsi qu'au Forum de l'Arctic Circle tenu à Québec en décembre 2016.

Pendant l'année, le conseil a tenu sept séances ordinaires ainsi que six séances extraordinaires. La Société doit tenir une de ses séances ordinaires sur le territoire du Plan Nord. Après Kuujuaq au Nunavik à l'automne 2015, les membres se sont rendus à Sept-Îles sur la Côte-Nord en septembre 2016 pour la tenue d'une séance et des rencontres avec les gens du milieu.

Comité de vérification

Mandat

Le Comité de vérification a notamment pour mandats d'examiner et de recommander au conseil d'administration l'approbation des documents budgétaires et financiers, du rapport annuel d'activité et de s'assurer de la mise en place de contrôles internes et d'un processus adéquat de gestion des risques. Il doit également approuver le plan d'audit préparé par le Vérificateur général du Québec.

Composition

Le Comité est composé d'au moins trois membres, dont une majorité doit avoir le statut de membre indépendant. Le Comité doit compter parmi ses membres des personnes qui possèdent des compétences en matière comptable et financière et au moins l'un d'eux doit être membre d'un des ordres professionnels de comptables mentionnés dans le Code des professions.

Au 31 mars 2017, le Comité est composé de quatre membres, soit de M^{me} Johanne Jean, présidente, ainsi que de M. Richard Cacchione, de M. Rémy « Kak'wa » Kurtness et de M^{me} Dominique Rousseau.

Sommaire des activités réalisées en 2016-2017

À chacune de ses rencontres, le Comité a assuré un suivi des résultats financiers de la Société. Le Comité a approuvé le plan d'audit soumis par le Vérificateur général du Québec pour les états financiers de la Société pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017. Il s'est également assuré que les recommandations du Vérificateur général, émises à la suite de la vérification des états financiers pour l'année 2015-2016, sont mises en œuvre. De plus, après examen des prévisions budgétaires 2017-2018, du Rapport d'activité 2015-2016, de la programmation annuelle en ressources informationnelles et de la planification triennale des projets et des activités en ressources informationnelles, le Comité en a recommandé leur approbation au conseil d'administration. Le Comité a également joué un rôle de support-conseil dans le cadre du recrutement de la directrice des ressources financières et du choix du nouveau système comptable de la Société.

Le Comité de vérification s'est réuni à cinq reprises au cours de l'exercice. Après chacune des séances, la présidente a fait rapport des activités du Comité au conseil d'administration.

Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines

Mandat

Le Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines contribue à élaborer et à mettre à jour les règles de gouvernance de la Société, veille à l'élaboration et à l'application du code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Société et produit les profils de compétence et d'expérience pour la nomination des membres et du président-directeur général, ainsi que le plan d'effectifs.

Composition

Le Comité est composé d'au moins trois membres, dont une majorité doit avoir le statut de membre indépendant. Pour l'exercice 2016-2017, les membres étaient M^{me} Michèle Perron, présidente, M^{me} Hélène Lauzon et M. Marc Lefebvre.

Sommaire des activités réalisées en 2016-2017

En 2016-2017, le Comité a poursuivi la réalisation de son plan de travail. Il a notamment révisé le règlement sur la gouvernance et le fonctionnement du conseil d'administration de la Société ainsi que celui sur la nomination des membres et le fonctionnement de l'Assemblée des partenaires. Il a élaboré les critères d'évaluation du conseil et de ses membres, il a recommandé au conseil d'administration l'adoption des modifications proposées quant au plan d'effectif, aux normes et aux barèmes de rémunération et aux autres conditions de travail des employés ainsi qu'au profil de compétence et d'expérience des membres du conseil. Le Comité a également approuvé le plan des formations offertes aux membres du conseil et a terminé l'élaboration du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Société du Plan Nord. Il effectue également une veille sur différents aspects des activités de la Société en matière de gestion des ressources humaines et d'éthique.

Le Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines s'est réuni à cinq reprises au cours de l'exercice. Après chacune des séances, la présidente a fait rapport des activités du Comité au conseil d'administration.

Composition du conseil d'administration au 31 mars 2017



ÉLIZABETH BLAIS, présidente du conseil d'administration

Date de nomination au conseil : **11 mars 2015**

Date de fin du mandat : **10 mars 2018**

Statut : **membre indépendante et provenant du territoire du Plan Nord**

Diplômée de l'Université du Québec à Rimouski en 1983, Mme Blais est détentrice d'un certificat en administration. Elle a travaillé pendant près de 15 ans dans la fonction publique fédérale, dans le domaine des transports aériens. Depuis 1989, elle est directrice générale et propriétaire de l'Hôtel Les Mouettes à Sept-Îles. Elle est également membre active du Club Sélect Hôtelier du Québec. M^{me} Blais a été présidente de la Chambre de commerce de Sept Îles pendant deux ans à la fin des années 1990, présidente de l'Association régionale touristique de Duplessis ainsi que 1^{re} vice-présidente des Associations touristiques régionales associées du Québec de 2001 à 2004. De même, elle a été membre, puis présidente du conseil d'administration de l'Administration portuaire de Sept-Îles de 2005 à 2008. Parallèlement à ses activités d'entrepreneure et à ses implications, M^{me} Blais poursuit actuellement des études universitaires de maîtrise en gestion des organisations.



ROBERT SAUVÉ, président-directeur général
Date de nomination au conseil : **10 juin 2015**²
Date de fin du mandat : **9 juin 2020**
Statut : **membre**

Titulaire d'un baccalauréat en architecture de l'Université de Montréal et d'une maîtrise en planification urbaine et régionale de l'Oxford Polytechnic en Angleterre, M. Sauvé a également poursuivi des études de doctorat en aménagement et développement régional à l'Université de Montréal. M. Sauvé a occupé plusieurs postes de direction au sein de la fonction publique québécoise, dont ceux de secrétaire général associé chargé du Secrétariat aux affaires autochtones, de sous-ministre au ministère des Régions et de sous-ministre associé aux Affaires régionales et municipales. De 2009 à 2012, il a été sous-ministre au ministère des Ressources naturelles et de la Faune et responsable du Plan Nord. M. Sauvé occupait le poste de secrétaire général associé responsable du Secrétariat au Plan Nord lorsqu'il est devenu président-directeur général de la Société du Plan Nord le 4 janvier 2015. Il a dirigé la transition vers l'entrée en fonction de la Société du Plan Nord, le 1^{er} avril 2015. En juin 2015, il a été nommé président-directeur général de la Société du Plan Nord pour cinq ans. Depuis 2016, il est certifié administrateur de sociétés (CAS, FSA ULaVal).

Autres conseils d'administration auxquels le membre siège :

- » Ressources Québec (à titre d'observateur)
- » Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire



ANDY BARIBEAU
Date de nomination au conseil : **11 mars 2015**
Date de fin du mandat : **10 mars 2017**
Statut : **membre provenant du territoire du Plan Nord**

M. Baribeau a été, pendant plus de 10 ans, membre du Conseil de la Nation crie de Mistissini. Il a, par ailleurs, travaillé dans le domaine des ressources humaines au sein la Corporation minière Inmet — Division Troilus et de la Commission scolaire crie. Puis, il a été directeur des relations avec le milieu pour Goldcorp. De 2010 à 2015, M. Baribeau a été actif à titre de conseiller en gestion en pratique privée, en particulier dans des dossiers d'intégration culturelle et de relations de travail. Depuis 2015, il occupe les fonctions de directeur du Département du commerce et d'industrie pour le Gouvernement de la Nation crie. Il compte à son actif plus d'une douzaine de négociations et de mises en œuvre d'ententes diverses dans les domaines des relations de travail (conventions collectives) et minier (entente d'exploration ainsi que des ententes sur les répercussions et les avantages). Il poursuit ses études en anthropologie sociale et culturelle à l'Université Laval (certificat).

Autres conseils d'administration auxquels le membre siège :

- » Société de développement de la Baie-James
- » Cree Mineral Exploration Board

2. M. Robert Sauvé est devenu président-directeur général de la Société et membre du conseil d'administration en vertu de la Loi sur la Société du Plan Nord le 4 janvier 2015.



RICHARD CACCHIONE, membre du Comité de vérification

Date de nomination au conseil : **11 mars 2015**

Date de fin du mandat : **10 mars 2017**

Statut : **membre**

Diplômé en science comptable de l'Université du Québec à Montréal, M. Cacchione détient le titre de comptable général accrédité (CGA) de l'Ordre des comptables généraux accrédités du Québec et du Canada. Il a reçu, en 2003, le titre de Fellow (FCGA) qui constitue la plus haute distinction honorifique décernée par CGA-Canada. Depuis 2016, il est certifié administrateur de sociétés (CAS, FSA ULaVal). De 1984 à 1992, M. Cacchione a travaillé pour le Groupe Lavalin où il a occupé des fonctions de direction dans le domaine des finances et de l'administration. Par la suite, il a été au service de la société Aéroports de Montréal, puis a travaillé pour diverses entreprises du secteur des nouvelles technologies. En 2002, M. Cacchione s'est joint à Hydro-Québec d'abord à titre de président d'Hydro-Québec Équipement, puis de président-directeur général de la Société d'énergie de la Baie James. En 2005, il est nommé président d'Hydro-Québec Production, poste qu'il occupe depuis.

Autres conseils d'administration auxquels le membre siège :

- » HQ Energy Services (U.S.) Inc.
- » Marketing d'énergie HQ inc.
- » HQ Energy Holdings Inc.
- » Hydro RenewableEnergy Inc.
- » HQ Manicouagan inc.
- » Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited
- » Services Gentech HQI inc.
- » Société d'énergie de la Baie James
- » Fondation de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec



DANIEL CAMIRÉ

Date de nomination au conseil : **3 février 2016**

Date de fin du mandat : **2 février 2018**

Statut : **membre indépendant et provenant du territoire du Plan Nord**

Détenteur d'un baccalauréat en service social, d'un diplôme de 2^e cycle en gestion et développement des organisations de l'Université Laval ainsi que d'un diplôme d'études supérieures en administration sociale, M. Camiré a amorcé sa carrière comme travailleur social au Centre de services sociaux de la Côte-Nord, tour à tour à Baie-Comeau et à Port-Cartier. En 1985, il devient directeur des services communautaires du Centre de santé de Port-Cartier, puis, en 1999, du Centre local de services communautaires (CLSC)-Centre de santé des Sept-Rivières. De 2002 à 2004, il occupe le poste de directeur général du CLSC-Centre de Santé des Sept-Rivières et, de 2004 à 2015, moment où il prend sa retraite, il est directeur général du Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de Port-Cartier. En 2012-2013, il exerce également ces mêmes fonctions par intérim au sein du Centre de santé et de services sociaux de Sept-Îles et du Centre de santé et de services sociaux de la Basse-Côte-Nord. M. Camiré a également représenté les CSSS de la Côte-Nord comme secrétaire régional à l'Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux pendant une dizaine d'années. Il est membre de l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec.



ADAMIE DELISLE ALAKU

Date de nomination au conseil : **11 mars 2015**

Date de fin du mandat : **10 mars 2017**

Statut : **membre provenant du territoire du Plan Nord**

Originaire du village nordique de Salluit, M. Delisle Alaku a poursuivi des études postsecondaires en sciences pures et appliquées et en sciences sociales au Collège Marie-Victorin de Montréal. Il a travaillé à la mine Raglan pour la société en coparticipation Kiewit Nuvummiut de 2000 à 2007, à titre de coordonnateur des ressources humaines, puis à titre de chef contremaître de la mine pendant trois ans. Par la suite, M. Delisle Alaku a été gérant du Salluit Coop Hôtel pour la Fédération des coopératives du Nouveau-Québec, avant de se joindre en 2011 à la Société Makivik. Il travaille d'abord à la Société Makivik à titre d'adjoint administratif pour ensuite intégrer la direction de la Société en 2014. M. Delisle Alaku y occupe depuis les fonctions de vice-président responsable du Service des ressources renouvelables.

Autres conseils d'administration auxquels le membre siège :

- » Makivik Corporation
- » Air Inuit Limited
- » Bradley Air Services Ltd
- » HalutikEnterprises Inc.
- » Kautaq Construction Inc.
- » NunavikCreations Inc.
- » ArticNet Inc.
- » NunavikGeomatics Inc.
- » NunavikBioSciences Inc.
- » 8703914 Canada inc.
- » Air Nunavik Ltd
- » Nunacell Inc.
- » Coopérative de gestion du parc national des Monts-Torngat



JOHANNE JEAN, présidente du Comité de vérification

Date de nomination au conseil : **11 mars 2015**

Date de fin du mandat : **10 mars 2019**

Statut : **membre indépendante**

Membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec, M^{me} Jean est détentrice d'un baccalauréat en génie géologique de l'Université Laval et d'une maîtrise en gestion de projet de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue. M^{me} Johanne Jean est rectrice de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue depuis 2004. Précédemment, elle a été vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche au même établissement de 1999 à 2004 et professeure à l'Unité d'enseignement et de la recherche en sciences de la gestion depuis 1992. Elle siège également au comité régional ACCORD avec ses créneaux d'excellence et ses filières de développement économique sur l'ensemble de l'Abitibi-Témiscamingue. Antérieurement, elle a été chargée de projet dans des entreprises du secteur minier de 1987 à 1992.

Autres conseils d'administration auxquels la membre siège :

- » Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue et son comité exécutif
- » Assemblée des gouverneurs et son comité exécutif de l'Université du Québec
- » Bureau de coopération interuniversitaire (BCI)
- » Bureau des gouverneurs — Fondation communautaire de l'Abitibi-Témiscamingue
- » Conseil régional des partenaires du marché du travail de l'Abitibi-Témiscamingue
- » Fondation de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
- » Institut national des mines
- » Presses de l'Université du Québec et son comité exécutif



RÉMY « KAK'WA » KURTNESS, membre du Comité de vérification

Date de nomination au conseil : **11 août 2015**

Date de fin du mandat : **10 août 2019**

Statut : **membre indépendant**

Détenteur d'un certificat en gestion des ressources humaines de l'Université du Québec à Chicoutimi et d'un baccalauréat en récréologie de l'Université du Québec à Trois-Rivières, M. Kurtness a d'abord travaillé pour le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean de 1979 à 1983 comme directeur de programmes. De 1983 à 1990, il occupe les fonctions de directeur des ressources humaines du Conseil de la police amérindienne. Chef du Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean de 1989 à 1997, M. Kurtness conjugue alors ces fonctions à celles de président-directeur général de la Corporation de développement Pekuakamillnuatsh. De 1997 à 2005, il agit à titre de négociateur en chef pour le Conseil tribal MamuitunmakNutakuan dans la négociation qui a conduit à la signature de l'entente de principe des Premières Nations de quatre communautés innues avec les gouvernements du Québec et du Canada. De 2006 à 2010, il revient au Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean à titre de directeur général. Depuis 2010, il travaille à titre de consultant.



HÉLÈNE LAUZON, membre du Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines

Date de nomination au conseil : **11 mars 2015**

Date de fin du mandat : **10 mars 2019**

Statut : **membre indépendante**

Membre du Barreau du Québec et de l'Ordre des urbanistes du Québec, M^{me} Lauzon est détentrice d'un baccalauréat en droit et d'une maîtrise en urbanisme de l'Université de Montréal. Depuis 2008, M^{me} Lauzon est présidente du Conseil patronal de l'environnement du Québec. Elle agit également, depuis 2014, à titre de coprésidente du Comité-conseil sur les changements climatiques du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. En novembre 2016, elle a été nommée par le ministre des Ressources naturelles Jim Carr pour un mandat ponctuel afin de co-présider le comité d'experts chargé de procéder à une consultation publique à travers le pays et d'émettre des recommandations visant la modernisation de la Loi sur l'Office national de l'énergie. Ce mandat a pris fin au mois de mai 2017.

Autres conseils d'administration auxquels la membre siège :

- » Association minière du Québec inc. (observatrice)
- » Conseil patronal de l'environnement du Québec



MARC LEFEBVRE, membre du Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines

Date de nomination au conseil : **11 mars 2015**

Date de fin du mandat : **10 mars 2017**

Statut : **membre indépendant et provenant du territoire du Plan Nord**

Titulaire d'un baccalauréat en éducation physique de l'Université d'Ottawa, M. Lefebvre a amorcé sa carrière à titre de directeur des sports de la Ville de Baie-Comeau, poste qu'il a occupé pendant plus de 10 ans. M. Lefebvre se lance en affaires en 1984 et devient un entrepreneur impliqué et reconnu dans son milieu. Entrepac inc., dont il est président et fondateur, se spécialise dans les services aux alumineries québécoises. Depuis quelques années, l'entreprise est en processus d'intégration de la relève, M. Lefebvre partage ainsi la direction générale de cette PME avec sa fille. Il préside également depuis 10 ans le comité régional ACCORD avec ses créneaux d'excellence et ses filières de développement économique sur l'ensemble de la Côte-Nord. En 2014, il a reçu le titre de membre de l'Ordre de Baie-Comeau, honneur que confère cette municipalité à ses citoyens les plus engagés.

Autres conseils d'administration auxquels le membre siège :

- » Corporation de gestion du port de Baie-Comeau
- » La Maison du premier ministre (Maison Brian Mulroney)
- » Entrepac inc.



MICHÈLE PERRON, présidente du Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines
Date de nomination au conseil : **11 mars 2015**
Date de fin du mandat : **10 mars 2019**
Statut : **membre indépendante et provenant du territoire du Plan Nord**

Diplômée de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue en administration des affaires, M^{me} Perron est également détentrice de deux maîtrises, l'une en andragogie et l'autre en éducation. Tout au long de sa carrière, M^{me} Perron a travaillé dans le domaine de l'éducation sur le territoire du Plan Nord. Successivement enseignante et conseillère pédagogique, elle devient, en 1988, directrice du Centre des adultes et de la formation professionnelle de la Commission scolaire de Chapais-Chibougamau. De 1998 à 2016, à titre de directrice générale de la Commission scolaire de la Baie-James, elle a dirigé la commission scolaire qui couvre le territoire le plus vaste au Québec. Elle agit maintenant à titre de consultante en gestion.

Autre conseil d'administration auquel la membre siège :

- » Institut national des mines



DOMINIQUE ROUSSEAU, membre du Comité de vérification
Date de nomination au conseil : **3 février 2016**
Date de fin du mandat : **13 juin 2017**
Statut : **membre indépendante**

Membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés (CPA) du Québec et détentrice du titre de CPA auditrice, CA, M^{me} Rousseau a obtenu un baccalauréat en sciences comptables de l'Université du Québec à Chicoutimi. Depuis 1994, elle est comptable professionnelle agréée auditrice au sein de la firme Mallette à Dolbeau-Mistassini. Elle y devient associée en 2009. M^{me} Rousseau se spécialise dans l'audit et l'examen d'états financiers de secteurs tels que la fabrication et la transformation ainsi que les opérations forestières.

Autres conseils d'administration auxquels la membre siège :

- » Société d'aide au développement de la collectivité Maria-Chapdelaine
- » Hockey mineur de Dolbeau-Mistassini



CHEYENNE VACHON
Date de nomination au conseil : **11 août 2015**
Date de fin du mandat : **22 juin 2017**
Statut : **membre provenant du territoire du Plan Nord**

Mme Vachon est détentrice d'un certificat de l'Université McGill du programme First Nations and Inuit Education. Au début des années 2000, elle a travaillé dans le domaine de l'éducation au sein de sa communauté de Kawawachikamach afin d'assister les étudiants ayant des besoins particuliers. En 2004, elle commence à travailler pour la nation naskapie de Kawawachikamach, d'abord à titre de coordonnatrice du programme de justice et, depuis 2014, à titre de coordonnatrice de projet.

Autre conseil d'administration auquel la membre siège :

- » Naskapi Development Corporation

Assiduité des administrateurs aux séances du conseil et de ses comités

	Conseil d'administration séance ordinaire (7 séances)	Conseil d'administration séance extraordinaire ³ (6 séances)	Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines (5 séances)	Comité de vérification (5 séances)
ÉLIZABETH BLAIS	7/7	6/6	5/5	5/5
ROBERT SAUVÉ	7/7	6/6	5/5	4/5
ANDREW (ANDY) BARIBEAU	5/7	1/6	-	-
RICHARD CACCHIONE	6/7	4/6	-	5/5
DANIEL CAMIRÉ	7/7	6/6	-	-
ADAMIE DELISLE ALAKU	4/7	0/6	-	-
JOHANNE JEAN	6/7	4/6	-	5/5
RÉMY « KAKWA » KURTNES	7/7	5/6	-	5/5
HÉLÈNE LAUZON	4/7	0/6	4/5	-
MARC LEFEBVRE	7/7	4/6	4/5	-
MICHÈLE PERRON	7/7	6/6	5/5	-
DOMINIQUE ROUSSEAU	7/7	4/6	-	5/5
CHEYENNE VACHON	3/7	2/6	-	-

À l'exception du président-directeur général, les membres du conseil d'administration de la Société ne sont pas rémunérés. Ils ont toutefois droit au remboursement des dépenses qu'ils engagent dans l'exercice de leurs fonctions, et ce, aux conditions que le gouvernement détermine.

3. Les séances extraordinaires sont des séances supplémentaires qui ne sont pas prévues au calendrier régulier des rencontres. Elles sont nécessaires pour gérer des situations qui nécessitent un traitement urgent et qui ne peuvent attendre la prochaine séance ordinaire du conseil. Le délai de convocation de ce type de séance, conformément au Règlement sur la gouvernance et le fonctionnement du conseil d'administration de la Société du Plan Nord, est moindre, pouvant aller de quelques jours à six heures avant la séance.

L'assemblée des partenaires

La Société est appuyée dans la réalisation de sa mission par l'Assemblée des partenaires, dont les membres sont nommés par le conseil d'administration de manière à ce qu'elle soit représentative des communautés locales et autochtones des territoires du Nunavik, d'Eeyou Istchee Baie-James, de la Côte-Nord et du Saguenay-Lac-Saint-Jean ainsi que des principaux secteurs d'activité concernés par le Plan Nord.

L'Assemblée des partenaires a pour fonction de donner son avis au ministre responsable du Plan Nord et à la Société sur toute question que le ministre ou la Société lui soumet relativement à sa mission et à ses activités. Elle peut également, de sa propre initiative, donner des avis et faire des recommandations. Au cours de l'exercice 2016-2017, l'Assemblée des partenaires a eu l'occasion de s'exprimer sur le projet de Plan d'action de développement durable de la Société du Plan Nord et de transmettre ses commentaires. Ceux-ci ont été par la suite pris en compte dans l'élaboration finale du Plan.

Dans la réalisation de son mandat, l'Assemblée des partenaires vise à :

- » impliquer les populations locales, les Premières Nations concernées, les Inuits et les intervenants des secteurs visés dans la définition et la mise en œuvre des orientations relatives au Plan Nord;
- » favoriser la concertation et un dialogue continu avec les partenaires des territoires nordiques.

La structure organisationnelle

Le Bureau du président-directeur général

Le président-directeur général assume la direction de la Société du Plan Nord et toutes les questions relatives aux affaires de la Société et aux stratégies pour son développement. Il est membre du conseil d'administration et, à ce titre, il assure la liaison entre le conseil et le volet administratif de la Société. Il est assisté par la vice-présidente relations territoriales et gouvernementales, le vice-président infrastructures et investissements stratégiques et la directrice générale des services à la gestion et du secrétariat.

Le Bureau du PDG s'assure de la réalisation du plan stratégique, du plan d'exploitation, du rapport d'activité et du budget 2016-2017 de la Société. Le Bureau réalise également des mandats prioritaires, ad hoc et complexes, et participe à la réalisation de certains projets de nature horizontale et stratégique, nécessitant de sa part une coordination entre les vice-présidences. De plus, le Bureau du PDG assure les liens stratégiques entre la Société du Plan Nord et le cabinet du ministre responsable du Plan Nord. Par ailleurs, le Bureau du PDG est responsable des dossiers de relations internationales et intergouvernementales. À cet égard, il travaille à promouvoir et à faire connaître le Plan Nord à l'extérieur du Québec, notamment par l'accueil de délégations étrangères et par la participation de la Société à des missions, à des forums internationaux, à des foires commerciales et à des congrès sur les affaires nordiques et arctiques. Le Bureau du PDG, qui inclut une équipe de communication, est également responsable de l'ensemble des activités de la Société concernant les communications et les relations publiques, dont la planification et l'organisation des activités de communication, les relations avec les médias et la diffusion de l'information numérique.

La Vice-présidence relations territoriales et gouvernementales

La Vice-présidence relations territoriales et gouvernementales (VPRTG) s'assure d'une collaboration étroite avec l'ensemble des partenaires associés au Plan Nord. Elle accompagne et appuie les communautés locales et autochtones dans leurs projets de développement communautaire, social et économique. Avec son Bureau de commercialisation, elle accompagne également les fournisseurs, les donneurs d'ordre et les promoteurs de projets ainsi que les investisseurs dans leur développement des affaires sur le territoire du Plan Nord. Elle coordonne la gestion du Fonds d'initiatives du Plan Nord, un fonds qui vise à soutenir la concrétisation de projets novateurs et structurants. La VPRTG assure également la coordination des ententes conclues avec les ministères et les organismes pour la mise en œuvre des priorités d'action prévues dans le Plan Nord sous leur responsabilité.

La Vice-présidence infrastructures et investissements stratégiques

La Vice-présidence infrastructures et investissements stratégiques (VPIIS) a pour mandat de contribuer à la mise en valeur du potentiel économique du Nord par diverses interventions visant à créer un climat propice à la mise en valeur des ressources naturelles et au développement économique. La VPIIS s'affaire à planifier, à développer et à assurer la pérennité des infrastructures nécessaires à la réussite du Plan Nord et à l'accès à son territoire, soit principalement en matière de transport de personnes et de marchandises, de production énergétique et de télécommunications.

De plus, la VPIIS collabore avec les entreprises à la réalisation de projets économiques majeurs et travaille à leur montage financier en ayant pour objectifs de maximiser les retombées économiques sur le territoire du Plan Nord et au Québec.

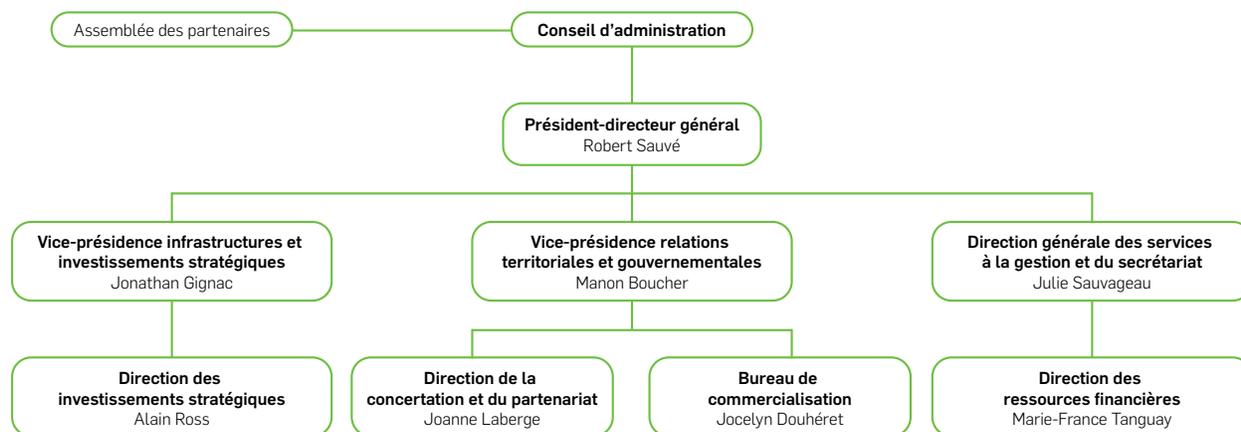
La Direction générale des services à la gestion et du secrétariat

La Direction générale des services à la gestion et du secrétariat (DGSGS) offre l'expertise et les services requis en matière de ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles ainsi que le soutien aux activités du conseil d'administration et de ses comités.

Plus précisément, la DGSGS veille au développement organisationnel en matière d'éthique, de transparence, de protection des renseignements personnels et de sécurité de l'information. De même, elle assure la réalisation du plan d'exploitation annuel, du rapport d'activité, des prévisions budgétaires et de la reddition de comptes.

En 2016-2017, la DGSGS a poursuivi l'élaboration et la mise en place de politiques, d'outils de gestion et de procédures afin de consolider les activités de la Société sur le plan administratif, de favoriser sa croissance harmonieuse, tout en assurant le respect de ses obligations légales et réglementaires.

Organigramme de la Société au 31 mars 2017



Le développement durable

La Société du Plan Nord n'a pas attendu d'avoir un plan d'action de développement durable pour agir. Le tableau suivant indique un certain nombre de ses réalisations de 2016-2017 qui contribuent à l'atteinte d'objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.

Contributions de la Société aux objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020

Objectif de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020	Réalizations de la Société du Plan Nord en 2016-2017
1.1 RENFORCER LES PRATIQUES DE GESTION ÉCORESPONSABLES DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE	Approvisionnement écoresponsable en fournitures de bureau.
1.2 RENFORCER LA PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE PAR LES MINISTÈRES ET ORGANISMES PUBLICS	Utilisation systématique de la grille d'analyse de développement durable pour les projets présentés au Fonds d'initiatives du Plan Nord.
1.3 FAVORISER L'ADOPTION D'APPROCHES DE PARTICIPATION PUBLIQUE LORS DE L'ÉTABLISSEMENT ET DE LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES ET DES MESURES GOUVERNEMENTALES	Consultation de l'Assemblée des partenaires sur le projet de plan d'action de développement durable de la Société.
2.4 DÉVELOPPER ET METTRE EN VALEUR LES COMPÉTENCES PERMETTANT DE SOUTENIR LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE VERTE ET RESPONSABLE	Participation à la définition des besoins de recherches entreprise par l'Institut nordique du Québec.
3.2 CONSERVER ET METTRE EN VALEUR LA BIODIVERSITÉ, LES ÉCOSYSTÈMES ET LES SERVICES ÉCOLOGIQUES EN AMÉLIORANT LES INTERVENTIONS ET LES PRATIQUES DE LA SOCIÉTÉ	Soutien financier accordé à cinq projets à caractère environnemental en matière d'utilisation d'énergie renouvelable, d'étude sur la faune aquatique, d'expérimentation d'une nouvelle technologie pour contrer l'érosion et de caractérisation du passif environnemental d'une entreprise. Coprésidence du Groupe de travail sur l'affectation prioritaire de 30% du territoire du Plan Nord à la protection de l'environnement, à la sauvegarde de la biodiversité et à la mise en valeur de divers types de développement.
4.1 APPUYER LA RECONNAISSANCE, LE DÉVELOPPEMENT ET LE MAINTIEN DES COMPÉTENCES, PARTICULIÈREMENT CELLES DES PERSONNES LES PLUS VULNÉRABLES	Soutien au projet pilote « L'Essentiel des mines » à Matimekosh-Lac-John et Kawawachikamach visant à accroître l'intégration et la participation de 24 jeunes autochtones (Innus et Naskapis) dans le secteur de l'exploitation et de l'exploration minière.
6.2 RENFORCER LES CAPACITÉS DES COLLECTIVITÉS DANS LE BUT DE SOUTENIR LE DYNAMISME ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DES TERRITOIRES	Raccordement des communautés cries d'Eastmain et de Waskaganish au réseau de fibres optiques. Soutien à l'élaboration d'un plan de diversification économique de la Ville de Chapais Soutien à la diversification économique de Gros-Mécatina par la création de projets agroalimentaires Début des travaux permettant de mesurer les effets associés au navettage aéroporté.

Objectif de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020	Réalizations de la Société du Plan Nord en 2016-2017
<p>6.3 SOUTENIR LA PARTICIPATION PUBLIQUE DANS LE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS</p>	<p>Soutien accordé au projet Savoir Affaires à Sept-Îles.</p>
<p>7.1 ACCROÎTRE L'ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES, AUX LIEUX D'EMPLOI AINSI QU'AUX TERRITOIRES PAR DES PRATIQUES ET PAR LA PLANIFICATION INTÉGRÉE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES TRANSPORTS DURABLES</p>	<p>Partage du financement de l'entretien et de la réfection de la route de la Baie-James entre la Société du Plan Nord, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et Hydro-Québec.</p>
<p>8.3 FAVORISER L'UTILISATION D'ÉNERGIES QUI PERMETTENT DE RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GES</p>	<p>Élaboration d'un projet pilote de serre commerciale chauffée avec des matières résiduelles au Nunavik.</p> <p>Préparation d'un protocole d'entente entre la Société du Plan Nord et ses partenaires pour l'accompagnement des communautés situées sur le territoire du Nunavik pour le développement de projet d'énergies vertes.</p>

Les autres exigences de reddition de comptes

Gestion et contrôle des effectifs

Répartition de l'effectif pour la période du 1^e avril 2016 au 31 mars 2017

Le niveau d'effectif global autorisé pour la Société pour la période 2016-2017 était de 96 790 heures rémunérées. Au terme de l'exercice, le total des heures rémunérées est de 75 621 heures. Conformément à la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État, la cible fixée a été respectée.

Catégorie	Heures travaillées ⁴	Heures supplémentaires	Total des heures rémunérées	Nombre d'employés au 31 mars 2017
PERSONNEL D'ENCADREMENT	12 109		12 109	8
PERSONNEL PROFESSIONNEL	46 161	529	46 690	28
PERSONNEL DE BUREAU, TECHNICIEN ET ASSIMILÉ	13 960	33	13 993	8
ÉTUDIANTS ET STAGIAIRES	2 793	36	2 829	1
TOTAL	75 023	598	75 621 ⁵	45

Au 1^{er} avril 2016, la Société comptait 39 employés. Au terme de la période de référence, 45 employés travaillent pour la Société du Plan Nord.

4. Les heures travaillées incluent les heures associées au corps d'emploi selon les conditions de travail établies, desquelles sont déduites les périodes de congé sans traitement et d'aménagement de temps de travail entraînant une diminution du nombre d'heures.

5. À titre informatif, ce total correspond à 41,6 équivalents temps complet (ETC).

Rémunération des dirigeants pour l'exercice 2016-2017

Les renseignements concernant la rémunération portent sur la rémunération des cinq dirigeants les mieux rémunérés de la Société du Plan Nord. Prendre note que l'augmentation des échelles salariales pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 a été incluse dans le calcul du salaire versé sur une base annuelle. Conséquemment, la rémunération additionnelle correspondant à 1,0% du traitement reçu pendant la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016 a été ajoutée dans la section « Autres avantages ».

Dirigeants	Salaire versé ⁶	Autres avantages ⁷	TOTAL
ROBERT SAUVÉ, PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL	239 049 \$	31 598 \$	270 647 \$
MANON BOUCHER, VICE-PRÉSIDENTE RELATIONS TERRITORIALES ET GOUVERNEMENTALES	186 052 \$	24 920 \$	210 972 \$
JONATHAN GIGNAC⁸, VICE-PRÉSIDENT INFRASTRUCTURES ET INVESTISSEMENTS STRATÉGIQUES	55 161 \$	7 687 \$	62 848 \$
JULIE SAUVAGEAU, DIRECTRICE GÉNÉRALE DES SERVICES À LA GESTION ET DU SECRÉTARIAT	125 395 \$	16 424 \$	141 819 \$
STÉPHANE ASSELIN⁹, VICE-PRÉSIDENT INFRASTRUCTURES, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	122 209 \$	13 438 \$	135 647 \$

Renseignements relatifs aux contrats de service

La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.011) prévoit que la Société doit faire état, dans son rapport d'activité, des contrats de service comportant une dépense de plus de 25 000 \$.

Renseignements relatifs aux contrats de service de 25 000 \$ et plus conclus du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017

	Nombre	Valeur (\$)
CONTRATS DE SERVICE AVEC UNE PERSONNE PHYSIQUE¹⁰	-	-
CONTRATS DE SERVICE AVEC UN CONTRACTANT AUTRE QU'UNE PERSONNE PHYSIQUE¹¹	6	306 981
TOTAL	6	306 981

6. Aucune rémunération variable n'a été versée au cours de l'exercice 2016-2017.

7. Peut contenir : contribution de l'employeur au régime de retraite et à l'assurance collective et indemnité automobile.

8. M. Gignac a été nommé le 28 novembre 2016. Sur une base annuelle, son salaire pour l'exercice 2016-2017 est de 159 355 \$.

9. M. Asselin a quitté ses fonctions le 25 octobre 2016. Sur une base annuelle, son salaire pour l'exercice 2016-2017 était de 205 513 \$.

10. Une personne physique qui exploite une entreprise individuelle.

11. Inclut les personnes morales de droit privé, les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

Ressources informationnelles

La gestion des ressources informationnelles contribue à l'atteinte des objectifs de la Société, grâce au soutien qu'elles procurent à l'ensemble des activités associées à la mission de la Société.

Dépenses et investissements en ressources informationnelles

La Société est assujettie à la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement. Au cours de l'exercice 2016-2017, les outils de planification prévus dans cette loi ont été établis pour une première fois par la Société, à savoir la Planification triennale des projets et des activités en ressources informationnelles 2017-2020 et la Programmation annuelle en ressources informationnelles 2016-2017.

Dépenses et investissements prévus et réels en ressources informationnelles pour 2016-2017

Catégorie d'activités	Dépenses et investissements prévus (\$)	Dépenses et investissements réels (\$)	Explication des écarts
ACTIVITÉS D'ENCADREMENT	42 200	42 200	
ACTIVITÉS DE CONTINUITÉ	293 900	277 936	Coûts de l'entente MCE moins élevés que prévus, car l'effectif en poste est inférieur aux prévisions.
PROJETS	-	2 886	Acquisition d'un nouveau système comptable.
TOTAL DES DÉPENSES ET DES INVESTISSEMENTS	336 100	323 022	

Activités en ressources informationnelles

Au chapitre de la gestion des ressources informationnelles, la Société a reconduit son entente de services avec le ministère du Conseil exécutif pour l'ensemble du soutien et de l'exploitation des infrastructures bureautiques, réseautiques et de télécommunications.

En plus des infrastructures bureautiques couvertes par cette entente, la Société utilise quelques progiciels distincts, dont elle assume les coûts, notamment pour les systèmes de paie et comptable.

À ceci s'ajoutent les activités liées à la mise en place, par le Bureau de commercialisation, d'une plateforme interactive pour les entreprises ayant un intérêt à être fournisseur de biens et de services sur le territoire du Plan Nord.

Emploi et qualité de la langue française

La Société du Plan Nord ne disposait pas de sa propre politique linguistique en 2016-2017. En l'absence d'une telle politique, la Société a suivi les principes énoncés dans la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration.

La Société se dotera, en 2017-2018, d'une politique linguistique qui prendra en compte les conditions particulières liées à l'usage de l'anglais dans ses relations avec certaines de ses clientèles, notamment les autochtones et les entreprises étrangères désirant faire affaire au Québec.

Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Diffusion de documents ou de renseignements

La Société a déposé sur son site Internet, en application des obligations de diffusion proactive de l'information prévues dans le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, les réponses aux demandes d'accès qu'elle a reçues, les documents relatifs à ses dépenses ainsi que son premier plan de classification, et ce, dès son approbation par Bibliothèque et archives nationales du Québec.

Accès aux documents

Au cours de l'année 2016-2017, la Société a traité neuf demandes d'accès. Celles-ci portaient principalement sur des documents relatifs aux dépenses administratives de la Société. Le tableau ci-dessous détaille les demandes en fonction des réponses fournies au demandeur.

Demandes d'accès traitées par la Société en 2016-2017

DEMANDE D'ACCÈS ACCEPTÉE TOTALEMENT	1
DEMANDES D'ACCÈS ACCEPTÉES PARTIELLEMENT	3
DEMANDES D'ACCÈS REFUSÉES	1
DEMANDE QUI RELÈVE D'AVANTAGE DE LA COMPÉTENCE D'UN AUTRE ORGANISME	1
DOCUMENTS NON DÉTENUS PAR LA SOCIÉTÉ	3
TOTAL DES DEMANDES D'ACCÈS TRAITÉES	9

Lorsque l'accès n'a pas été accepté totalement, les décisions de la Société s'appuyaient sur les articles 15, 53 et 57 alinéa 3 de la Loi. Six demandes d'accès ont été traitées dans un délai de 20 jours, deux dans un délai de 21 à 30 jours et une demande a été traitée dans un délai de plus de 30 jours.

Aucune demande d'accès n'a fait l'objet de mesure d'accommodement ou d'une demande de révision à la Commission d'accès à l'information.

Protection des renseignements personnels

Un comité sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels a été constitué, conformément au 2^e paragraphe de l'article 2 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels. Ce comité est composé des personnes suivantes : M^{me} Julie Sauvageau, directrice générale des services à la gestion et du secrétariat et responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels; M^{me} Alice Bélanger, coordonnatrice stratégique aux affaires corporatives et M. Christian Leroux, responsable des ressources informationnelles.

Le comité s'est réuni à une occasion au cours de l'exercice.

Audit externe

Le Vérificateur général du Québec a procédé aux travaux d'audit externe et aucuns honoraires ne lui ont été versés par la Société.

Suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec pour l'exercice 2015-2016

Le Vérificateur général du Québec a formulé quatre recommandations à la suite de l'audit 2015-2016. La Société a pris les mesures nécessaires pour intégrer ces recommandations à ses pratiques de gestion et au 31 mars 2017, l'implantation de celles-ci était complétée.

Société du Plan Nord

États financiers

de l'exercice clos le

31 mars 2017

Rapport de la direction	44
Rapport de l'auditeur indépendant	45
États financiers	46
État des résultats et de l'excédent cumulé	46
État de la situation financière	47
État de la variation des actifs financiers nets	48
État des flux de trésorerie	49
Notes complémentaires	50

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société du Plan Nord (la Société) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport d'activité 2016-2017 concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Société, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le président-directeur général,



Robert Sauvé
Québec, le 22 juin 2017

La directrice des ressources financières,



Marie-France Tanguay, CPA, CA

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société du Plan Nord qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société du Plan Nord au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,



Jean-Pierre Fiset, CPA auditeur, CA
Vérificateur général adjoint

Québec, le 22 juin 2017

Société du Plan Nord

État des résultats et de l'excédent cumulé

De l'exercice clos le 31 mars 2017

	2017 BUDGET	2017 RÉEL	2016 RÉEL
Revenus			
Subventions du Fonds du Plan Nord			
Activités courantes	73 538 600 \$	109 115 581 \$	78 292 198 \$
Prise de participation dans une entreprise publique	100 250 000	100 250 000	-
Honoraires		-	46 997
Intérêts		96 497	15 104
Autres		113 852	-
	173 788 600	209 575 930	78 354 299
Charges			
Subventions	64 514 240	84 587 348	65 518 075
Salaires et avantages sociaux	5 079 000	4 929 720	3 141 748
Services professionnels et techniques	576 000	451 875	514 221
Charges locatives	387 000	417 571	343 950
Communication, promotion	24 000	275 456	71 434
Déplacements	342 000	332 035	263 775
Informatique et télécommunications	171 000	183 784	110 151
Formation et perfectionnement	43 000	17 114	12 382
Fournitures et approvisionnement	84 000	9 561	104 969
Amortissement	9 000	7 920	6 268
Perte liée à une participation dans une entreprise publique (note 4)		16 352 764	-
Moins-value - placement de portefeuille (note 5)	2 303 760	2 083 198	7 916 915
	73 533 000	109 648 346	78 003 888
Excédent de l'exercice	100 255 600 \$	99 927 584	350 411
Excédent cumulé au début de l'exercice		350 411	-
Excédent cumulé à la fin de l'exercice		100 277 995 \$	350 411 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société du Plan Nord

État de la situation financière

Au 31 mars 2017

	2017	2016
Actifs financiers		
Trésorerie	20 150 747 \$	854 438 \$
Subventions à recevoir du Fonds du Plan Nord	44 385 666	43 852 935
Débiteurs (note 3)	73 088	1 177 631
Participation dans une entreprise publique (note 4)	83 897 236	-
	148 506 737	45 885 004
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	47 313 766	44 715 952
Provision pour vacances	526 697	448 049
Provision pour congés de maladie (note 7)	492 249	466 807
Revenus reportés	3 500	2 000
	48 336 212	45 632 808
Actifs financiers nets	100 170 525	252 196
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 8)	53 825	58 859
Charges payées d'avance	53 645	39 356
	107 470	98 215
Excédent cumulé	100 277 995 \$	350 411 \$

Obligations contractuelles (note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration



Robert Sauvé
Président-directeur général



Élisabeth Blais
Présidente du conseil d'administration

Société du Plan Nord

État de la variation des actifs financiers nets

De l'exercice clos le 31 mars 2017

	2017 BUDGET	2017 RÉEL	2016 RÉEL
Excédent de l'exercice	100 255 600 \$	99 927 584 \$	350 411 \$
Variation due aux immobilisations corporelles			
Acquisitions		(2 886)	(65 127)
Amortissement	9 000	7 920	6 268
	100 264 600	99 932 618	291 552
Variation due aux charges payées d'avance			
Acquisitions		(14 289)	(39 356)
Augmentation des actifs financiers nets		99 918 329	252 196
Actifs financiers nets au début de l'exercice		252 196	-
Actifs financiers nets à la fin de l'exercice		100 170 525 \$	252 196 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société du Plan Nord

État des flux de trésorerie

De l'exercice clos le 31 mars 2017

	2017	2016
Activité de fonctionnement		
Excédent de l'exercice	99 927 584 \$	350 411 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie:		
Amortissement des immobilisations corporelles	7 920	6 268
Perte liée à une participation dans une entreprise publique	16 352 764	-
Moins-value sur placement de portefeuille	2 083 198	7 916 915
	118 371 466	8 273 594
Variation des actifs et passifs liés au fonctionnement :		
Subventions à recevoir du Fonds du Plan Nord	(532 731)	(43 852 935)
Débiteurs	1 104 543	(1 177 631)
Créditeurs et charges à payer	2 597 814	44 715 952
Provision pour vacances	78 648	448 049
Provision pour congés de maladie	25 442	466 807
Charges payées d'avance	(14 289)	(39 356)
Revenus reportés	1 500	2 000
	3 260 927	562 886
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	121 632 393	8 836 480
Activités de placement		
Acquisition d'une participation dans une entreprise publique	(100 250 000)	-
Placement de portefeuille effectué	(2 083 198)	(7 916 915)
Flux de trésorerie liés aux activités de placement	(102 333 198)	(7 916 915)
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(2 886)	(65 127)
Augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie de l'exercice	19 296 309	854 438
Trésorerie au début de l'exercice	854 438	-
Trésorerie à la fin de l'exercice	20 150 747 \$	854 438 \$
Information supplémentaire		
Intérêts reçus	92 924 \$	15 104 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société du Plan Nord

Notes complémentaires

Au 31 mars 2017

1. Statut constitutif et nature des activités

La Société est une compagnie à fonds social, est mandataire de l'État et est constituée en vertu de la Loi sur la Société du Plan Nord (RLRQ, chapitre S-16.011). Elle a pour mission, dans une perspective de développement durable, de contribuer au développement intégré et cohérent du territoire du Plan Nord, conformément aux orientations définies par le gouvernement relatives au Plan Nord et en concertation avec les représentants des régions et des nations autochtones concernées ainsi que du secteur privé.

Pour l'administration et le financement de ses activités, la Société reçoit ses revenus de subventions du Fonds du Plan Nord, un fonds spécial du gouvernement du Québec qui est affecté à l'administration de la Société et au financement de ses activités.

En vertu de l'article 985 de la Loi sur les impôts (RLRQ, chapitre I-3) et de l'article 149(1)d) de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. [1985], chapitre 1 [5e suppl.]), la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

Référentiel comptable

Les états financiers de la Société sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations comptables

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige le recours à des estimations et des hypothèses. Ces dernières ont des incidences sur la comptabilisation des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présentés dans les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations, la provision pour moins-value sur placement de portefeuille et la provision pour congés de maladie. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

INSTRUMENTS FINANCIERS

La trésorerie, les débiteurs, à l'exception des taxes à la consommation, ainsi que le placement de portefeuille sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créiteurs et charges à payer et la provision pour vacances sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Société du Plan Nord

Notes complémentaires

Au 31 mars 2017

2. Principales méthodes comptables (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

REVENUS

Subventions du Fonds du Plan Nord

Les revenus provenant des subventions du Fonds du Plan Nord sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu à ces revenus, dans la mesure où les subventions sont autorisées et que tous les critères d'admissibilité, le cas échéant, sont satisfaits. Les subventions sont présentées en subventions reportées lorsque les stipulations imposées par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Les subventions reportées sont diminuées et un montant équivalent des revenus de subventions est comptabilisé à mesure que les conditions relatives au passif sont remplies.

CHARGES

Les subventions octroyées sont comptabilisées à titre de charges dans l'exercice où les subventions sont autorisées par la Société et où les bénéficiaires ont satisfait à tous les critères d'admissibilité, le cas échéant.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie

La trésorerie se compose du solde au compte bancaire.

Participation dans une entreprise publique

La Société comptabilise la participation qu'elle détient dans une entreprise publique selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation. Selon cette méthode, la participation est comptabilisée au coût et ne requiert aucune harmonisation des conventions comptables de l'entreprise avec celles de la Société. La variation de cette participation est comptabilisée sous la rubrique « perte liée à une participation dans une entreprise publique ».

Placement de portefeuille

Lorsqu'un placement de portefeuille subit une moins-value durable, la valeur comptable du placement est réduite pour tenir compte de cette moins-value. La variation annuelle de cette provision pour moins-value est prise en compte dans les résultats de l'exercice et ne peut faire l'objet d'une reprise de valeur.

Société du Plan Nord

Notes complémentaires

Au 31 mars 2017

2. Principales méthodes comptables (suite)

PASSIFS

Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, étant donné que la direction ne dispose pas suffisamment de données pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour vacances

Aucun calcul d'actualisation n'est nécessaire, puisque les vacances accumulées seront majoritairement prises dans l'exercice suivant.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

ACTIFS NON FINANCIERS

Par leur nature, les actifs non financiers de la Société sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode d'amortissement linéaire et les durées suivantes :

Catégories	Durée
Améliorations locatives	10 ans
Mobilier et équipements de bureau	5 ans
Équipements informatiques et logiciels	3 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattache à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est permise.

Société du Plan Nord**Notes complémentaires**

Au 31 mars 2017

2. Principales méthodes comptables (suite)**ACTIFS NON FINANCIERS (SUITE)****Charges payées d'avance**

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont la Société bénéficiera au cours du ou des prochains exercices financiers. Ces frais sont imputés aux charges au moment où la Société bénéficie des services acquis.

3. Débiteurs

	2017	2016
Taxes à la consommation	50 518 \$	483 729 \$
Intérêts courus	5 014	1 442
Autres débiteurs	17 556	-
Secrétariat du Conseil du trésor	-	638 425
Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire, s.e.c.	-	54 035
	73 088 \$	1 177 631 \$

4. Participation dans une entreprise publique

	2017	2016
Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire, s.e.c.	83 897 236 \$	- \$

Le 27 mars 2017, Investissement Québec a transféré ses parts de la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire (SFPPN) à la Société, en échange d'une compensation de 101 \$. Par la suite, d'autres parts ont été souscrites dans la SFPPN pour un investissement total de 100 250 000 \$. L'effet net de l'opération de restructuration a engendré la comptabilisation d'une charge de 16 115 055\$ correspondant aux pertes d'opérations de la SFPPN depuis sa création. La mission de cette société est de relancer les activités ferroviaires et portuaires des infrastructures situées à Sept-Îles selon le principe d'accès multiusager afin de répondre aux besoins de sociétés minières et d'autres utilisateurs.

Société du Plan Nord

Notes complémentaires

Au 31 mars 2017

4. Participation dans une entreprise publique (suite)

Renseignements financiers sur la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire, s.e.c.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	AU 27 MARS 2017	AU 31 MARS 2017
Actif		
Immobilisations corporelles	70 674 842 \$	70 656 170 \$
Autres actifs	20 178 893	20 178 893
	90 853 735	90 835 063
Passif		
Sommes dues à des partenaires, destinées à l'achat de parts	2 000 000	2 000 000
Autres passifs	4 718 780	4 937 827
	6 718 780	6 937 827
Avoir net de la Société en commandite	84 134 955 \$	83 897 236 \$

ÉTATS DES RÉSULTATS	DU 27 MARS AU 31 MARS 2017 (5 JOURS)
Revenus	754 \$
Charges	238 473
Perte nette	237 719
Effet net de l'opération de restructuration	16 115 045
Perte liée à une participation dans une entreprise publique	16 352 764 \$

La SFPPN prépare ses états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé. Les Normes comptables canadiennes pour le secteur public exigent que la valeur de la participation dans les entreprises ayant une obligation d'information du public soit établie sur la base des Normes internationales d'information financière (IFRS). Aucun ajustement n'a été nécessaire pour inclure les données financières de l'entreprise selon ces normes.

Société du Plan Nord

Notes complémentaires

Au 31 mars 2017

4. Participation dans une entreprise publique (suite)

Éventualité relative à la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire, s.e.c.

Avantages sociaux futurs

Le régime de retraite de remplacement pour les employés syndiqués n'a pas encore été mis en place et la Société en commandite devra, lors de la mise en place de ce régime de retraite, effectuer des contributions à titre d'employeur, et ce, rétroactivement pour la période débutant le 9 mars 2016.

Un montant de 480 000 \$ a été provisionné aux états financiers de la Société en commandite à cet effet sur la base d'un taux de rappel positif de 50%. Il existe cependant une incertitude liée à la mesure.

Obligations contractuelles de la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire, s.e.c.

La Société en commandite s'est engagée par baux jusqu'en 2027 pour la location d'un terrain, de deux quais et du droit d'accès à un quai. Le solde des engagements de ces baux, exclusion faite des clauses escalatoires, d'indexation, de réduction ou autres, s'établit à 3 233 734 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices sont les suivants : 320 973 \$ en 2017-2018, 368 282 \$ pour 2018-2019 et 407 117 \$ pour les trois exercices subséquents.

Selon une convention de bail, une tarification dégressive en fonction de la progression des volumes annuels réalisés au quai Pointe-Noire sera appliquée selon le tonnage manutentionné.

5. Placement de portefeuille

	2017	2016
Société ferroviaire du Nord québécois, s.e.c.		
Transfert du Fonds du Plan Nord		- \$
Placement effectué au cours de l'exercice	2 083 198 \$	7 916 915
Provision pour moins-value sur placement de portefeuille	(2 083 198)	(7 916 915)
	- \$	- \$

Ce placement de portefeuille a été transféré du Fonds du Plan Nord à la Société à une valeur comptable nulle au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016. Une perte de valeur équivalente au placement effectué par la Société au cours de l'exercice est constatée en raison de la très faible probabilité de récupérer, à court ou moyen terme, sa mise de fonds et de tirer un rendement de son placement.

Société du Plan Nord

Notes complémentaires

Au 31 mars 2017

6. Crédoiteurs et charges à payer

	2017	2016
Subventions	46 742 989 \$	44 173 293 \$
Autres crédoiteurs et charges à payer		
Ministère du Conseil exécutif	291 581	459 085
Autres	279 196	83 574
	47 313 766 \$	44 715 952 \$

7. Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite

Les employés de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS), ce dernier faisant partie du RRPE. Ces régimes de retraite interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2017, les taux de cotisation de certains régimes de retraite ont été modifiés. Ainsi, le taux pour le RREGOP est passé de 11,12 % à 11,05 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS est passé de 14,38 % à 15,03 %.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 4,94 % au 1^{er} janvier 2017 (5,73 % au 1^{er} janvier 2016) de la masse salariale admissible, qui doit être versé pour les participants au RRPE et au RRAS et un montant équivalent pour les employeurs. Ainsi, la Société verse un montant supplémentaire pour l'année civile 2017 correspondant à 9,88 % de la masse salariale admissible (11,46 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2016).

Les cotisations de la Société, y compris le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 452 929 \$ (73 537 \$ au 31 mars 2016). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

La Société dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie qui engendre des obligations à long terme dont elle assume les coûts en totalité. Selon les dispositions de ce programme, les employés de la Société peuvent accumuler les journées de congé de maladie, non utilisées, auxquelles ils ont droit annuellement et se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela, jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours.

Société du Plan Nord

Notes complémentaires

Au 31 mars 2017

7. Avantages sociaux futurs (suite)

Provision pour congés de maladie (suite)

De plus, les employés peuvent utiliser ces journées non utilisées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite.

Ce programme a été modifié en fonction de la convention collective 2015-2020 intervenue au niveau des conditions salariales des fonctionnaires du gouvernement du Québec. À compter du 1^{er} avril 2017, ces employés pourront accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement jusqu'à un maximum de 20 jours en banque. Toute journée excédentaire sera payable à la fin de l'année civile. Il n'y aura aucune possibilité d'utiliser ces journées dans un contexte de départ en préretraite. Des mesures transitoires seront appliquées au cours des prochains exercices.

Les obligations à long terme rattachées à ce programme sont établies à l'aide d'une méthode qui répartit le coût du programme sur la durée de la carrière active des employés et elles augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à la Société.

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes :

	2017	2016
Taux d'indexation	1,50 %	2,50 %
Taux d'actualisation	2,84 %	2,36 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	1 à 33 ans	1 à 26 ans

Les variations de la provision au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

	2017	2016
Solde au début	466 807 \$	- \$
Transfert des employés	-	328 244
Charge de l'exercice	80 292	145 803
Prestations versées	(54 850)	(7 240)
Solde à la fin	492 249 \$	466 807 \$

Société du Plan Nord

Notes complémentaires

Au 31 mars 2017

8. Immobilisations corporelles

	2017			
	Améliorations locatives	Mobilier et équipements de bureau	Équipements informatiques et logiciels	Total
Coût				
Solde au début	58 219 \$	1 532 \$	5 376 \$	65 127 \$
Acquisitions	-	-	2 886	2 886
Solde à la fin	58 219	1 532	8 262	68 013
Amortissement cumulé				
Solde au début	4 422	204	1 642	6 268
Amortissement	5 822	306	1 792	7 920
Solde à la fin	10 244	510	3 434	14 188
Valeur comptable nette	47 975 \$	1 022 \$	4 828 \$	53 825 \$

	2016			
	Améliorations locatives	Mobilier et équipements de bureau	Équipements informatiques et logiciels	Total
Coût				
Solde au début	-\$	-\$	-\$	-\$
Acquisitions	58 219	1 532	5 376	65 127
Solde à la fin	58 219	1 532	5 376	65 127
Amortissement cumulé				
Solde au début	-	-	-	-
Amortissement	4 422	204	1 642	6 268
Solde à la fin	4 422	204	1 642	6 268
Valeur comptable nette	53 797 \$	1 328 \$	3 734 \$	58 859 \$

Société du Plan Nord

Notes complémentaires

Au 31 mars 2017

9. Obligations contractuelles

La Société est engagée auprès d'apparentés dans le cadre d'ententes relatives à la mise en œuvre du Plan Nord à l'horizon 2035 — plan d'action 2015-2020 du gouvernement du Québec ainsi qu'en vertu de décrets pris par le gouvernement du Québec avant l'entrée en fonction de la Société et dont elle assure la continuité conformément à l'article 102 de sa loi constitutive. Le total de ces engagements est de 121 623 503 \$ (158 158 368 \$ au 31 mars 2016).

Ces ententes comportent des montants annuels d'engagement maximum qui sont versés en fonction du degré de réalisation des actions prévues et sur présentation de pièces justificatives. Elles ne comportent toutefois pas de montant minimum à verser.

La Société est également engagée à verser des aides financières totalisant 6 025 574 \$ (21 280 877 \$ au 31 mars 2016) pour la réalisation de divers projets d'amélioration d'infrastructures sur le territoire du Plan Nord et dans le cadre du programme Fonds d'initiatives du Plan Nord.

Les versements pour les prochains exercices se détaillent comme suit :

	APPARENTÉS	AUTRES	TOTAL
2018	41 749 869 \$	5 904 650 \$	47 654 519 \$
2019	36 797 955	114 128	36 912 083
2020	40 222 290	6 796	40 229 086
2021	2 853 389	-	2 853 389
	121 623 503 \$	6 025 574 \$	127 649 077 \$

10. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déjà divulgués dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

Société du Plan Nord

Notes complémentaires

Au 31 mars 2017

11. Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à différents types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché sans pour autant être exposée à des concentrations de risques. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les répercussions potentielles. L'analyse suivante indique l'exposition de la Société aux risques au 31 mars 2017.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour la Société sont liés à la trésorerie et aux débiteurs.

L'exposition maximale de la Société au risque de crédit, correspondant à leur valeur comptable, est la suivante :

	2017	2016
Trésorerie	20 150 747 \$	854 438 \$
Débiteurs à l'exception des taxes à la consommation	22 570	693 902
	20 173 317 \$	1 548 340 \$

Le risque de crédit associé à la trésorerie est jugé négligeable, puisque la contrepartie est une coopérative de services financiers canadienne jouissant d'une cote de solvabilité élevée attribuée par des agences de notation nationales. Le risque de crédit associé aux débiteurs est jugé négligeable, considérant l'importance des sommes. Aucune provision pour mauvaise créance n'a été jugée nécessaire.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers. La Société gère ce risque en tenant compte de ses besoins opérationnels. La Société établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

La Société est peu exposée au risque de liquidité étant donné que le Fonds du Plan Nord verse, sur demande, les subventions que la Société effectue et que, à l'égard des opérations courantes, une subvention est versée mensuellement sur la base des prévisions de trésorerie.

Au 31 mars 2017, l'échéance des passifs financiers de la Société, soit les créanciers et charges à payer ainsi que la provision pour vacances totalisant 47 840 463 \$, est de moins de six mois pour la majorité.

Société du Plan Nord

Notes complémentaires

Au 31 mars 2017

11. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La Société est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'instruments financiers fluctuent en raison de variations des taux d'intérêt du marché.

La trésorerie porte intérêt à un taux variable. La Société ne comptant pas sur les revenus d'intérêts, le risque de taux d'intérêt relativement au flux de trésorerie auquel elle est exposée est minime.

12. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 2016 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2017.

Annexe A

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD

Entrée en vigueur : 5 novembre 2015

Préambule

Mission

La Société du Plan Nord (« la Société ») a pour mission, dans une perspective de développement durable, de contribuer au développement intégré et cohérent du territoire du Plan Nord, en conformité avec les orientations définies par le gouvernement relatives au Plan Nord et en concertation avec les représentants des régions et des nations autochtones concernées ainsi que du secteur privé.

Conseil d'administration

Le conseil d'administration de la Société est composé de 9 à 15 membres, dont le président du conseil d'administration et le président-directeur général. Au moins la majorité des membres du conseil d'administration, dont le président, doivent, de l'avis du gouvernement, se qualifier comme administrateurs indépendants. De même, au moins la majorité des membres doivent provenir du territoire du Plan Nord et le président doit y résider.

Dans l'exercice de leurs responsabilités, les administrateurs doivent agir dans le respect des principes d'éthique et s'inspirer des valeurs organisationnelles qui sous-tendent ces principes. De plus, leur conduite doit être conforme aux règles de déontologie qui leur sont applicables. Au regard des obligations qui leur sont dévolues, les administrateurs doivent exercer leur indépendance d'esprit, laquelle se traduit, entre autres, par leur responsabilité respective d'exercer leur jugement en faveur de la mission de l'organisation.

1. Objet et champ d'application

Le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Société du Plan Nord (« Le Code ») a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens en l'intégrité et l'impartialité de l'administration de la Société, de favoriser une saine gestion ainsi que la transparence au sein de la Société et de responsabiliser ses administrateurs.

Le Code établit les principes éthiques et les règles déontologiques de la Société. Les principes éthiques tiennent compte de la mission de la Société, des valeurs qui sous-tendent son action et des principes généraux de gestion. Les règles déontologiques portent sur les devoirs et obligations des administrateurs.

Le Code s'applique aux membres du conseil d'administration de la Société, que ceux-ci soient indépendants ou non. Outre le présent Code, l'administrateur est également assujéti aux règles déontologiques prévues à la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying (RLRQ, chapitre T-11.011) et au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (RLRQ, chapitre M-30, r.0.1).

2. Principes éthiques et valeurs

L'éthique fait appel à l'adhésion des personnes à des valeurs plutôt qu'à l'observance de normes. Face à une situation donnée, la décision part d'une réflexion sur les conséquences positives et négatives de l'action envisagée sur soi, sur autrui et sur l'environnement, et ce, par rapport aux valeurs que l'organisation préconise.

Il s'agit donc pour l'administrateur de choisir la meilleure chose à faire dans les circonstances qui se présentent à lui. L'intérêt qu'offre l'éthique réside dans son objectif qui est de développer la capacité de chacun à prendre des décisions responsables.

Au sein de la Société, l'éthique vise à assurer une cohérence entre les propos, les décisions et les actions. Elle rappelle le lien entre la réalisation de la mission de la Société, l'intégration de ses valeurs dans les pratiques quotidiennes et le respect par chacun de ses obligations déontologiques. À cette fin, la Société souhaite compter sur l'engagement des personnes pour assurer cette cohérence et réaliser sa mission.

2.1. Valeurs organisationnelles et principes de gestion

Dans le cadre de son mandat, l'administrateur contribue à la réalisation de la mission de la Société du Plan Nord et s'engage ainsi à promouvoir les valeurs organisationnelles :

- » L'intégrité
- » La concertation
- » L'équité
- » L'engagement
- » La responsabilité
- » L'excellence

De plus, l'administrateur s'engage à appliquer les principes de gestion suivants :

- » S'appuyer sur la compétence des membres du conseil d'administration et du personnel.
- » Favoriser la transparence de la gestion et le respect de principes d'éthique élevés.
- » Promouvoir un développement durable exemplaire.
- » Favoriser une approche globale, intégrée, cohérente et responsable.
- » Être à l'écoute des besoins des populations nordiques.

2.2. Loyauté, honnêteté et équité

Pendant toute la durée de son mandat, l'administrateur doit agir avec loyauté, honnêteté et équité. Il doit prendre ses décisions indépendamment de toute considération incompatible avec la mission, la vision et les intérêts de la Société, notamment toute considération politique partisane.

2.3. Compétence, prudence, diligence et efficacité

Dans l'exercice de ses fonctions, l'administrateur doit faire preuve de compétence, de prudence, de diligence et d'efficacité. Il doit maintenir à jour ses connaissances et avoir un jugement professionnel indépendant, dans le meilleur intérêt de la Société.

L'administrateur a le devoir de prendre connaissance du présent Code, des lois et règlements applicables ainsi que des politiques, directives et règles fixées par la Société et d'en promouvoir le respect et de s'y conformer. Il doit également se tenir informé du contexte économique, social et politique dans lequel la Société exerce ses activités.

3. Règles de déontologie

Les règles de déontologie imposent des devoirs et des obligations aux administrateurs ; elles déterminent la conduite qu'ils doivent adopter dans des circonstances particulières.

3.1. Discrétion et confidentialité

L'administrateur est tenu à la discrétion quant à toute information dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et au respect, pendant et après son mandat, du caractère confidentiel de l'information reçue. En outre, les délibérations et les décisions du conseil d'administration, les positions défendues par les administrateurs ainsi que les votes de ces derniers sont confidentiels.

L'administrateur ne peut pas non plus, utiliser l'information confidentielle à son avantage personnel, ni à celui d'autres personnes (physiques ou morales), ni à celui d'un groupe d'intérêts.

L'administrateur a la responsabilité de prendre des mesures de sécurité visant à protéger la confidentialité de l'information à laquelle il a accès. Il doit notamment :

- I. Ne pas laisser à la vue de tiers ou d'employés non concernés les documents porteurs d'informations confidentielles ;
- II. Prendre des mesures appropriées pour assurer la protection matérielle des documents papier ou électroniques ;
- III. Éviter dans les endroits publics les discussions pouvant révéler des informations confidentielles ;
- IV. Ne pas communiquer à une personne autre qu'un administrateur du conseil d'administration un document du conseil d'administration sans l'autorisation au préalable de la Société ;
- V. Indiquer sur les documents susceptibles de circuler le fait qu'ils contiennent de l'information confidentielle qui doit être traitée en conséquence ;
- VI. Se défaire par des moyens appropriés (déchetage, archivage, etc.) de tout document confidentiel lorsque ce document n'est plus nécessaire à l'exécution de son mandat d'administrateur ;
- VII. Remettre, à la cessation de son mandat, sa tablette électronique, sa carte d'accès ainsi que tout document détenu concernant le conseil d'administration.

3.2. Conflit d'intérêts

Un administrateur doit prendre les mesures requises afin d'éviter tout conflit d'intérêts, et ce, de façon à préserver la confiance de la clientèle et des partenaires de la Société ainsi que du public en général et à maintenir constamment son impartialité dans l'exécution de ses tâches ou responsabilités.

La notion de conflit d'intérêt comprend toute situation réelle, apparente ou potentielle qui peut amener directement ou indirectement un administrateur à favoriser ses intérêts personnels, ses intérêts d'affaires ou ceux d'une personne liée¹² au détriment des intérêts de la Société.

Dans le but de prévenir la survenance d'un conflit d'intérêts, tout administrateur doit remplir la « Déclaration d'intérêt » dans la forme et à la fréquence prévue aux modalités d'application du présent Code.

12. La notion de « personnes liées » peut notamment faire référence à des particuliers unis par les liens du sang, de l'adoption, du mariage ou qui vivent maritalement depuis au moins un an, de même que toute corporation, société ou autre entité dans laquelle l'administrateur ou ses proches détiennent un intérêt déterminant.

Lorsqu'un administrateur qui exerce des fonctions à temps plein au sein de la Société se retrouve dans une situation de conflits d'intérêts, il doit renoncer à tout intérêt direct ou indirect dans une entreprise, un organisme ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et les devoirs de ses fonctions.¹³

Il est de la responsabilité des administrateurs de signaler les risques de conflits d'intérêt réels ou apparents qui les concernent. L'administrateur en informe le secrétaire, s'il constate la situation avant la séance, ou, s'il ne la constate qu'au moment de la séance, au moment réservé à cet effet en début de séance. Selon la situation, les mesures appropriées seront prises conformément aux modalités d'application prévues au présent Code.

3.3. Loyauté à l'autorité constituée

Dans le cadre de ses fonctions, l'administrateur ou le dirigeant doit agir avec loyauté afin de maintenir une relation de confiance entre lui et la Société.

Cette obligation de loyauté implique qu'il doit adhérer à la mission de la Société, qu'il doit défendre les intérêts de cette dernière et éviter de lui causer du tort, notamment en remettant en question les décisions prises par le conseil d'administration, en utilisant un langage ou un comportement inapproprié ou en divulguant des renseignements de nature confidentielle.

3.4. Cadeaux, marques de courtoisie

L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même, une personne qui lui est liée ou un tiers. L'administrateur ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou avantage autre que celui d'usage et d'une valeur modeste. Tout cadeau, marque d'hospitalité ou avantage ne correspondant pas à ces critères doit être retourné au donneur ou à l'État.

3.5. Communications

De manière générale, le président-directeur général est le porte-parole de la Société. Dans le cadre de ses fonctions, il est appuyé par le responsable des communications de la Société, qui veille à assurer la cohérence des messages que la Société diffuse. Lorsqu'un administrateur reçoit une demande de représentants des médias ou une demande de présentation, il doit la faire parvenir sans délai au responsable des communications qui veillera à en assurer le suivi.

L'administrateur ne doit en aucun cas associer la Société, de près ou de loin, à une prise de position publique qui reflète son opinion personnelle, y compris dans les médias sociaux et les sites de collaboration.

3.6. Prestation de services

Un administrateur ne doit pas offrir ni dispenser, sur une base contractuelle, un service-conseil ou d'autres services à la Société, que ce soit à titre personnel ou par l'intermédiaire d'une entité dans laquelle lui ou une personne qui lui est liée détient des intérêts.

3.7. Utilisation de biens et de services de la Société à des fins personnelles

L'administrateur ne doit pas confondre les biens de la Société avec les siens et ne peut pas utiliser les biens et les ressources de la Société à son profit ou au profit de tiers.

13. Le président-directeur général est le seul administrateur de la Société à exercer ses fonctions à temps plein.

Les biens et les ressources de la Société incluent, notamment :

- » les biens matériels, y compris les biens électroniques ;
- » le personnel ;
- » le travail accompli par le personnel ou par une tierce partie, les dirigeants et les administrateurs de la Société.

Chaque administrateur a l'obligation de protéger les biens et les ressources de la Société et peut les utiliser seulement au profit de l'organisation.

3.8. Neutralité politique et devoir de réserve

L'administrateur doit prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane afin de préserver l'intégrité et l'impartialité de la Société et pour s'assurer d'agir dans l'intérêt de la Société et de ses clientèles. Par ailleurs, il doit toujours faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

3.9. Non-ingérence dans le fonctionnement interne

Tout administrateur, outre le président-directeur général, doit éviter de s'ingérer dans le fonctionnement interne de la Société. Il doit s'abstenir de communiquer avec un dirigeant, un cadre ou un employé de la Société pour discuter ou requérir un renseignement relativement à un projet ou un dossier de la Société le concernant. L'administrateur doit plutôt diriger sa demande vers la présidente du conseil d'administration qui assurera le suivi nécessaire auprès du président-directeur général.

3.10. Après-mandat

Les obligations de loyauté et d'intégrité d'un administrateur restent en vigueur même après qu'il ait cessé de remplir ses fonctions à la Société.

Après avoir cessé d'être membre du conseil d'administration de la Société, un administrateur ne peut pas agir de manière à tirer un avantage indu de sa charge antérieure. Il ne peut pas non plus donner à une personne ou à une organisation des conseils fondés sur des renseignements concernant la Société qui n'étaient pas du domaine public et qu'il a obtenus pendant qu'il siégeait au conseil d'administration.

Il lui est également interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre activité à laquelle la Société est partie et à propos de laquelle il détient de l'information qui n'est pas du domaine public.

Les administrateurs de la Société ne peuvent pas traiter, dans les circonstances qui sont prévues au paragraphe précédent, avec l'administrateur public qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

4. Modalités d'application

4.1. Rôle du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines

Le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines (« le Comité ») veille à l'élaboration et à l'application du présent Code. Il en interprète les dispositions et s'assure du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie.

Le Comité peut, aux conditions qu'il détermine, dispenser un administrateur d'une ou de plusieurs dispositions du présent Code, s'il est d'avis que cette dispense ne porte pas atteinte à l'objet du présent Code.

Le Comité désigne le Secrétaire pour l'appuyer dans cette fonction.

Le Comité doit :

- I. réviser le présent Code et soumettre toute modification au conseil d'administration pour approbation ;
- II. assurer la formation et l'information des administrateurs quant au contenu et aux modalités d'application du présent Code ;
- III. donner son avis et fournir son soutien au conseil d'administration et à tout administrateur confronté à une situation problématique ;
- IV. traiter toute demande d'information relative au présent Code ;
- V. faire enquête de sa propre initiative ou à la réception d'allégations, sur toute situation particulière susceptible de constituer un manquement au présent Code.

Lorsque le Comité a des motifs raisonnables de croire qu'un administrateur n'a pas respecté l'une ou l'autre des dispositions du présent Code, il en informe immédiatement le président du conseil d'administration.

4.2. Rôle du secrétaire

Le secrétaire assiste le Comité et le président du conseil d'administration dans leurs travaux concernant l'application du présent Code.

Le secrétaire tient des archives où il conserve notamment les déclarations, divulgations et attestations qui doivent être transmises en vertu du présent Code ainsi que les rapports, décisions et avis consultatifs.

Lorsque le secrétaire constate qu'un sujet inscrit à l'ordre du jour d'une séance du conseil d'administration ou d'un comité comporte la possibilité d'un conflit d'intérêts, il communique avec l'administrateur concerné pour en discuter et convenir des mesures à prendre pour préserver le processus décisionnel du conseil d'administration et éviter toute situation réelle de conflit d'intérêt. En cas de doute sur la conduite à prendre, le secrétaire soumet la question au Comité.

4.3. Adhésion

Le présent Code fait partie des obligations liées à la charge de l'administrateur. Il s'engage à en prendre connaissance et à le respecter, de même que toute directive ou instruction particulière qui pourrait être fournie quant à son application. Il doit de plus confirmer annuellement son adhésion au Code, en remplissant le formulaire à l'annexe I.

En cas de doute sur la portée ou l'application d'une disposition, il appartient à l'administrateur de consulter le Comité.

4.4. Déclaration d'intérêts

Lorsqu'un administrateur entre en fonction à la Société et, par la suite, au plus tard le 31 mars de chaque année où il demeure en fonction, il doit remplir le formulaire à l'annexe 2 intitulé Déclaration d'intérêts des membres du conseil d'administration de la Société du Plan Nord.

Si un changement à sa situation survient en cours d'année, l'administrateur doit mettre à jour sa déclaration d'intérêt, et ce, dès qu'il en a connaissance.

4.5. Traitement des risques de conflits d'intérêts

Lorsqu'un administrateur déclare une situation de conflit d'intérêts réel, celui-ci doit s'abstenir de participer à la prise de décision sur toute question concernant cette situation et éviter d'influencer le vote ou la prise de décision qui s'y rapporte.

Il doit en outre se retirer de la réunion pour la durée des discussions et de la prise de décision concernant cette situation. S'il y a lieu, il peut transmettre de l'information sur la situation avant les discussions. Mention de la déclaration du conflit d'intérêts et du retrait de la réunion doit être faite au procès-verbal de la réunion.

Lorsqu'un administrateur déclare qu'il pourrait être perçu comme étant en situation de conflit d'intérêts (apparent), des mesures appropriées en fonction de la situation particulières sont prises, telles que :

- I. lui demander de s'absenter des discussions et de la prise de décision;
- II. imposer des limites à son intervention, à sa participation aux discussions et à la prise de décision;
- III. demander un avis au comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines;
- IV. conclure qu'il n'est pas nécessaire d'agir.

Une mention de la déclaration de la situation de conflit d'intérêts, de la décision rendue à son égard et de la justification de la décision doit être faite au procès-verbal de toute réunion.

4.6. Signalement

L'administrateur qui connaît ou soupçonne l'existence d'une violation au présent Code, incluant une utilisation ou une communication irrégulière d'information confidentielle ou un conflit d'intérêts non divulgué, doit la dénoncer au Comité.

Cette dénonciation doit être faite de façon confidentielle, en transmettant l'information suivante au secrétaire :

- I. l'identité de l'auteur ou des auteurs de cette violation;
- II. la description de la violation;
- III. la date ou la période de survenance de la violation;
- IV. une copie de tout document qui soutient la dénonciation.

4.7. Défaut de conformité et sanctions

Un défaut de conformité à l'un ou l'autre des aspects du Code entraînera des sanctions qui différeront selon la nature, la gravité et la persistance du manquement. À cet effet, le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif est l'autorité compétente pour agir et le processus disciplinaire applicable est celui prévu au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

Annexe B

LISTE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE DES PARTENAIRES EN DATE DU 31 MARS 2017

ORGANISMES	REPRÉSENTANTS
Nations autochtones	
Chef d'une communauté de la nation innue	En rotation
Chef d'une communauté de la nation innue	En rotation
Naskapis: chef de la nation naskapie de Kawawachikamach	Noah Swappie
Naskapis: présidente de la Société de développement des Naskapis	Martha-Mary Shecanapish
Cris: Grand Conseil des Cris du Québec, grand chef	Matthew Coon Come
Cris: Grand Conseil des Cris du Québec, grand chef adjoint	Rodney Mark
Inuit: président de Makivik	Jobie Tukkiapik
Inuit: présidente de l'Administration régionale Kativik	Jennifer Munick
Région Eeyou-Istchee Baie-James	
Gouvernement régional d'Eeyou-Istchee Baie-James: vice-présidente	Manon Cyr (présidente de l'Assemblée)
Administration régionale Baie-James: président	Alain Poirier
Région de la Côte-Nord	
Maire de Sept-Îles	Réjean Porlier
Maire de Baie-Comeau	Claude Martel
Préfet de la MRC de Caniapiscau	Martin St-Laurent
Région du Saguenay-Lac-Saint-Jean	
Préfet de la MRC Maria-Chapdelaine	Jean-Pierre Boivin

ORGANISMES	REPRÉSENTANTS
Secteur mines	
Association minière du Québec: présidente-directrice générale	Josée Méthot
Association de l'exploration minière du Québec: directrice générale	Valérie Filion
Secteur forêt	
Conseil de l'industrie forestière du Québec: président-directeur général	André Tremblay
Secteur énergie	
Hydro-Québec Production: directrice	Sonia St-Arnaud
AQPER: directeur général	Jean-François Samray (vice-président de l'Assemblée)
Secteur tourisme	
Tourisme Eeyou Istchee: directrice administrative	Robin McGinley
Secteur faune	
Université Laval: professeur titulaire	Steeve Côté
Secteur environnemental	
SNAP Québec: directeur général	Alain Branchaud
Vacant	Vacant
Secteur santé	
Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik : directrice générale	Minnie Grey
Secteur éducation	
Cégep de Sept-Îles: directeur général	Donald Bherer
Secteur main-d'œuvre	
Retraité: ancien directeur régional du MESS	Ghislain Desjardins
Secteur connaissances et recherche	
Université Laval: professeur titulaire	Sophie D'Amours
Secteur culture	
Institut Tshakapesh: Directrice générale	Marjolaine Tshernish

